

Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 16 février 2023,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Je vous convie à la prochaine réunion du comité syndical le :

Lundi 6 mars 2023 à 9h30
A Atiliac (salle polyvalente)

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

Administration générale

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif 2023
- Participation 2023 des Communautés de communes
- Participation 2023 à l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne

Tourisme

- Présentation de l'Appel à Projets régional ACTT

Développement territorial

- Plan de financement ingénierie 2023
- PAT : candidature AAP National

Questions diverses

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les délégués, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du PETR Vallée de la
Dordogne Corrézienne
Jean-Pierre LASSERRE





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Liste des délibérations examinées par le Comité Syndical

du 6 mars 2023

Salle Polyvalente Atillac

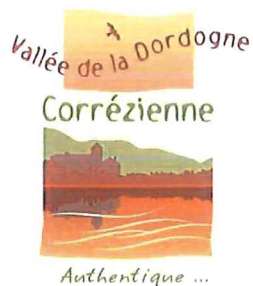
Date de la convocation : 24 février 2023

Membres en exercice : 30

Membres présents : 20

Points à l'ordre du jour :

- **D2023-1 Approbation du compte de gestion 2022**
- **D2023-2 Approbation du compte administratif 2022**
- **D2023-3 Affectation de résultats**
- **D2023-4 Vote du Budget Primitif 2023**
- **D2023-5 Participations des Communautés de communes**
- **D2023-6 Participation du PETR à l'Office du Tourisme Vallée de la Dordogne Corrézienne**
- **D2023-7 Ingénierie 2023 poste de chef de projet territorial**
- **D2023-8 Ingénierie 2023 poste de chargée de mission GPECT**
- **D2023-9 Ingénierie 2023 Poste de chargé de mission axe animation Fonds Européens**
- **D2023-10 Ingénierie 2023 poste de chargé de mission PAT**
- **D2023-11 Candidature Appel à Projet National Projet Alimentaire**
- **D2023-12 Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture 19**



PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Comité syndical du 6 mars 2023

Salle Polyvalente

A Atiliac à 9h30

Sous la présidence de M. Jean-Pierre LASSERRE

Président

Procès-Verbal de Séance du comité syndical

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

Administration générale

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif 2023
- Participation 2023 des Communautés de communes
- Participation 2023 à l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne

Développement territorial

- Plans de financement ingénierie 2023
- PAT : candidature AAP National
- PAT : convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture 19

Questions diverses

Les membres présents, excusés ou absents étaient les suivants :

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

CHARLOT Michel, LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.

QUORUM : atteint (20 sur 30)

Ouverture de la réunion 9h40 avec remerciements du Président

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance.

Madame Marie-Claude CARLAT est désignée secrétaire de séance.

Le Président demande d'ajouter un point à l'ordre du jour

- Création d'une commission Patrimoine

Résultat du vote : Unanimité

Approbation du dernier compte-rendu du comité syndical

Présentation et proposition de validation du compte-rendu du dernier comité syndical du 7 décembre 2022 par les membres du comité syndical.

Résultat du vote : Unanimité

Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
18-2022	Contrat d'assurance statutaire	Prestataire: CNP Conventionnement avec le CDG 19 Agents CNRACL: 6.31 % Agents IRCANTEC: 1.65% Durée: 1 an
19-2022 et 20-2022	Formation logiciel Elaboration budget/opérations de fin d'année	Prestataire: BERGER LEVRAULT 1670 € TTC
21-2022	Papier entête PETR	Prestataire: OPALINE 120 € TTC
22-2022	Papier entête GAL	Prestataire: OPALINE 120 € TTC

Décision numéro	Objet	Observations
23-2022	Contrat d'assurance auto	Prestataire: GROUPAMA Montant: 463,42€ TTC Durée : 1 an
24-2022	Contrat d'assurance-missions collaborateurs et administrateurs	Prestataire : GROUPAMA Montant: 412 € TTC Durée : 1 an
25-2022	Contrat d'assurance multirisques/responsabilités VILLASSUR	Prestataire : GROUPAMA Montant : 2299,81 € TTC/ an Durée : 2 ans
01-2023	Formation Maîtriser le profil acheteur	Prestataire : ACHAT PUBLIC.COM Montant : 400 € TTC

DELIBERATION 2023-1 : Approbation du compte de gestion 2022

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

– **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présence de M. Rigaudie, trésorier : Concomitance avec le compte administratif. Pour l'année 2022, il existe un léger déficit sur l'exploitation du PETR dû au différentiel de plus en plus dégressif sur les charges de personnel. L'accompagnement étant plus faible ce qui justifie le déficit sur l'exercice. Le compte de gestion est en concordance avec le compte administratif.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-2 : Approbation du compte administratif 2022

Le Comité Syndical siégeant sous la présidence de M. Alain SIMONET, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Jean-Pierre LASSERRE ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'année 2022 dressé par M. Jean-Pierre LASSERRE.

Après s'être fait présenter le compte administratif 2022,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2022 du budget considéré, lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
REALISATION DE L'EXERCICE	<i>Section de fonctionnement</i>	904 794.89 €	893 347.90 €	-11 446.99 €
	<i>Section d'investissement</i>	78 680.09 €	171 476.05 €	92 795.96 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021	<i>Report en section de fonctionnement (002)</i>		191 759.23 €	191 759.23 €
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>		186 168.79 €	186 168.79 €

TOTAL (réalisations + reports)	983 474.98 €	1 442 751.97 €	459 276.99 €
---------------------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	<i>Section de fonctionnement</i>			
	<i>Section d'investissement</i>	1 001 444.36 €	866 869.00 €	134 575.36 €
	TOTAL DES RAR	1 001 444.36 €	866 869.00 €	-134 575.36 €

RESULTAT CUMULE	<i>Section de fonctionnement</i>	904 794.89 €	1 085 107.13 €
	<i>Section d'investissement</i>	1 080 124.45 €	1 224 513.84 €
	TOTAL CUMULE	1 984 919.34 €	2 309 620.97 €

Résultat définitif- reports 2023	<i>Section de fonctionnement</i>	180 312.24 €
	<i>Section d'investissement</i>	278 964.75 €

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs.

Délibération présentée par M. Alain Simonet, Vice-Président : présentation des chiffres de résultats et reports. Remerciements à l'ensemble de l'équipe du PETR.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-3 : Affectation de résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	186 168,79 €		92 795,96 €	1 001 444,36 € 866 869,00 €	-134 575,36 €	144 389,39 €
FONCT	191 759,23 €	0,00 €	-11 446,99 €			180 312,24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat
comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	180 312,24 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€ -
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	180 312,24 €
Total affecté au c/ 1068 :	€ -
EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Excédent/Déficit à reporter (ligne 002)	180 312,24 €

Pas de remarques.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-4 : Vote du budget primitif 2023

Il est proposé au Comité syndical:

- **D'ADOPTER le budget primitif 2023 du PETR tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 095 668.49 €	1 095 668.49 €	1 197 340.45 €	1 197 340.45 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Présentation par M. Lasserre de la synthèse des dépenses/recettes fonctionnement et dépenses/recettes d'investissements.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-5 : Participations 2023 des Communautés de communes

Le Président explique que suite au vote du budget 2023, il conviendra de procéder à un appel à cotisations auprès des Communautés de communes adhérentes au PETR.

Le montant des cotisations s'élève à 409 612.50 € et est ainsi réparti :

- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne : **196 651.13 €**
- Communauté de communes Midi Corrézien : **212 961.37 €**

Détail :

Pour le service et la compétence « tourisme » : La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)

Pour les autres services et missions : La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal. Il s'agit des services LEADER, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL et l'ADMINISTRATION GENERALE.

	Population INSEE	Participations / Population	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrèzien	13 289	26 026 €	9 737 255	21 634 €	165 301.50 €	47 659.87 €
					212 961.37 €	
Xaintrie Val 'Dordogne	11 603	22 724 €	12 204 768	27 116 €	146 811.00 €	49 840.13 €
					196 651.13 €	
VDC	24 892	48 750 €	21 942 023	48 750 €	313 372.50 €	97 500.00 €
					409 612.50 €	

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions,
- **DE DECIDER** d'inscrire les recettes au budget 2023.

Légère baisse d'environ 1 000 e de la participation des communautés de communes due à une baisse de la démographie au regard du recensement 2020.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-6 : Participation 2023 à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne

Vu la délibération du 7 décembre 2015 approuvant la création de l'office de tourisme sous statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), et adoptant les statuts de l'EPIC et mesures diverses,

Vu la délibération du 26 janvier 2017 approuvant la convention financière de l'office de tourisme, **Considérant** que le montant définitif reversé chaque année à l'office de tourisme fera l'objet d'une décision du comité syndical et arrêté sur la base de 8,85 €/habitant DGF.

Considérant que le montant nécessaire à la bonne réalisation du service public est plafonné à 10,50 € par habitant et par an (population DGF) versée par les collectivités membres du PETR.

Au titre de l'année 2023, la participation 2023 à l'Office de tourisme est la suivante :

$$29\,725 \text{ habitants} \times 8.85 \text{ €} = 263\,066.25 \text{ €}$$

Les participations au service tourisme sont les suivantes :

	Nbr Hab DGF	PARTICIPATION service tourisme	DONT LA PARTICIPATION OTVD
Midi Corrèzien	15 743	165 301.50 €	139 325.55 €
Xaintrie ValDordogne	13 982	146 811.00 €	123 740.70 €
Total général	29 725	312 112.50 €	263 066.25 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE:**

- **D'APPROUVER** le montant alloué à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document pour mener à bien cette décision.

Rappel par le Président des modalités de la participation de l'OT, le reliquat étant conservé pour le fonctionnement du service tourisme du PETR.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-7 : Plan de financement du poste de chef de projet cohésion territoriale

Monsieur le Président indique que le poste de chef de projet cohésion territoriale est nécessaire afin d'élaborer d'animer et mettre en œuvre la contractualisation régionale, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie.

Monsieur le Président présente le plan de financement pour la période du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour le poste à mi-temps de chef de projet.**

La Région subventionne sur la base **d'un demi ETP à 50 % d'un salaire chargé, pour un montant maximum de dépenses éligible de 25 000 € annuel.**

<i>Financeurs</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	<i>10 000 €</i>	<i>40 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>15 000 €</i>	<i>60 %</i>
<i>Total</i>	<i>25 000 €</i>	<i>100 %</i>

La feuille de route est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE:**

- **D'APPROUVER** ce plan de financement,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à demander les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette demande de financement,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.

M. le Président indique que cette participation est en baisse par rapport aux années précédentes : 40% de 0.5 ETP au lieu de 50% de 0.5 ETP.

Seul financement sur ce poste car seul poste de titulaire.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-8 : Plan de financement ingénierie GPECT 2023

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne a mis en place une démarche collective, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) pour engager des actions en faveur de l'emploi local, des ressources humaines et des attentes des employeurs. Ce projet répond à des enjeux en matière d'emploi, de formation, de mobilité et d'attractivité. Il permet d'engager une dynamique sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et de définir un plan d'actions multi partenarial. La définition de la stratégie s'est appuyée sur un diagnostic partagé ainsi qu'un temps de concertation avec les acteurs locaux.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2022-2028 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelée son soutien l'ingénierie dédiée à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial pour l'année 2022. La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 40 % maximum d'un ETP.

Plan de financement prévisionnel 2023

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	40 000,00 €	FEADER – LEADER	16 000,00 €	40
		Etat (DRETS)	A voir	
		Région	16 000,00 €	40
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 000,00 €	FEADER – LEADER	5 280,00 €	80
Frais de missions (déplacements)	600,00 €			

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2023,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2023,
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.

La chargée de mission GPECT qui vient de prendre son poste explique ses missions du premier semestre avec notamment l'organisation de 2 séances de JOB DATING en faveur des saisonniers organisées en avril sur Meyssac et Argentat

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-9 : Plan de financement de l'animation du Projet Alimentaire Territorial en Vallée de la Dordogne Corrézienne pour l'année 2023

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité affirmer son soutien à l'ingénierie des territoires. L'ingénierie thématique vise à renforcer l'attractivité des territoires et leur capacité à faire émerger des projets de développement opérationnels répondant aux priorités du territoire et s'inscrivant dans le champ des compétences régionales.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2022-2028 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelée son soutien l'ingénierie dédiée à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial pour l'année 2022.

La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 40 % maximum d'un ETP.

Les principales missions du chargé de mission pour l'année 2023 sont :

- Coordonner la réalisation du diagnostic alimentaire territorial,
- Mettre en œuvre techniquement, administrativement et financièrement les actions,
- Elaborer l'évaluation de la démarche.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne », du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

Plan de financement prévisionnel Animation PAT 2023 (01/01/2023 – 31/12/2023)				
Dépenses prévisionnelles (montant HT)		Financeurs publics	Taux d'intervention	Recettes prévisionnelles (montant HT)
Chargé de mission (Salaire chargé)	40 000,00 €	Programme LEADER	40,00 %	16 000,00 €
		DRAAF Nouvelle-Aquitaine		En attente
		Région Nouvelle-Aquitaine	40,00%	16 000,00 €
		Total aides publiques	80,00 %	32 000,00 €
		Total autofinancement PETR	20,00 %	8 000,00 €
Total Dépenses prévisionnelles	40 000,00 €	Total Recettes prévisionnelles	100,00 %	40 000,00 €

La feuille de route concernant le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'animation du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat/DRAAF Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet de PAT.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-10 Plan de financement axe animation des Fonds Européens

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité affirmer son soutien à l'ingénierie des territoires. L'ingénierie thématique vise à renforcer l'attractivité des territoires et leur capacité à faire émerger des projets de développement opérationnels répondant aux priorités du territoire et s'inscrivant dans le champ des compétences régionales.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2022-2028 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelée son soutien l'ingénierie dédiée à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial pour l'année 2022.

La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 40 % maximum d'un ETP.

Les principales missions du chargé de mission pour l'année 2023 sont :

- Coordonner la réalisation du diagnostic alimentaire territorial,
- Mettre en œuvre techniquement, administrativement et financièrement les actions,
- Elaborer l'évaluation de la démarche.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne », du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

Plan de financement prévisionnel Animation Fonds Européens 2023 (01/01/2023 – 31/12/2023)				
Dépenses prévisionnelles (montant HT)		Financeurs publics	Taux d'intervention	Recettes prévisionnelles (montant HT)
Chargé de mission (Salaire chargé)	40 000,00 €	Programme LEADER	55,00 %	22 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	25,00%	10 000,00 €
		Total aides publiques	80,00 %	32 000,00 €
		Total autofinancement PETR	20,00 %	8 000,00 €
Total Dépenses prévisionnelles	40 000,00 €	Total Recettes prévisionnelles	100,00 %	40 000,00 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-11 Création d'une commission Patrimoine au sein du PETR

En l'application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales le Comité Syndical peut former des commissions chargées de rendre des avis et des formuler des propositions sur les affaires du Syndicat.

Les membres sont désignés au scrutin secret sauf si le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation des membres au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article 2121-21.

En complément de la délibération en date du 24 juillet 2021 procédant à la désignation des membres des commissions Tourisme, Développement Territorial et Taxe de Séjour, il est apparu nécessaire de créer une nouvelle commission, intitulée « Patrimoine », afin de suivre la démarche patrimoniale menée par le PETR, notamment quant à la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire et faire des propositions au Comité syndical.

Le Président propose donc de :

- **Désigner** les membres de la commission « Patrimoine » comme suit :
 - France CHASTAINGT
 - Michel REVEILLER
 - Jean-Basile SALLARD
 - Michel CHARLOT
 - Dominique CAYRE
 - Nelly GERMANE
 - Philippe LONGUEVILLE
 - Michel LHERM
 - Marie-Claude CARLAT

- Jean BOUYSSOU

Le Président est membre de plein droit de la commission.

Après avoir délibéré le Comité Syndical **DECIDE** de :

- **Approuver** la création de la commission « Patrimoine »
- **Approuver** le nombre de membres présenté ci-dessus,

Désigner les membres de la commission « Patrimoine » comme ci-dessus.

M. Lasserre précise qu'il s'agit d'un noyau dur en charge de suivre la démarche patrimoine.

Une liste indicative est proposée en accord avec les personnes concernées. M. Bouyssou, Mme Carlat se portent volontaires. M. Armenaud en tant que Président du Conseil de Développement souhaiterait être associé.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-12 : Appel à projets 2022-2023 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) : Emergence du Projet Alimentaire Territorial en Vallée de la Dordogne Corrézienne

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne porte l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2020. En effet, l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche sont unanimes pour rapprocher les acteurs de l'alimentation locales (élus locaux, producteurs, institutionnels, consulaires, transformateurs, commerçants...) afin de développer les circuits de proximité. Ceci passe notamment par la mise en valeur des productions locales et de la diversification, la préservation du patrimoine culinaire et la mise en avant des nouvelles formes de productions et commercialisations moins coûteuses en énergies (agroécologie, agroforesterie, achats responsables...). La finalité de cette démarche est belle et bien de permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, habitants-es et touristes de tout âge du territoire.

Le nouveau plan d'action pour les trois prochaines années s'inscrit dans la suite du précédent tout en le renforçant, en intégrant la stratégie construite en 2020 ainsi que le schéma d'actions présenté ci-dessus (actions d'études, de mise en réseau et de valorisation). Seules des actions partenariales et d'investissements portées par d'autres structures que le PETR ont été rajouté au schéma initial. Pour cette nouvelle période et par le biais de la concertation, l'ensemble des acteurs liés au PAT de la Vallée de la Dordogne Corrézienne (élus, agents de collectivités, financeurs, consulaires, producteurs, représentants de consommateurs, office de tourisme...) ambitionne notamment de concevoir un projet de plateforme logistique simplifiée, répondant prioritairement au besoin d'aide à la livraison des produits locaux, nécessaire au développement d'une nouvelle filière d'approvisionnement local.

L'ouverture à de nouveaux acteurs à la gouvernance de la démarche fait également partie des nouvelles priorités, dont l'approche des acteurs du foncier agricole (la SAFER, la DDT de Corrèze, l'association « Terre de liens » ...) et surtout de la justice sociale et de la précarité alimentaire (renforcement du lien avec l'UDAF de la Corrèze, l'entrée d'associations de parents d'élèves, de banques alimentaires, de la CAF de Corrèze, de la MSA...).

Le travail engagé jusqu'à aujourd'hui et celui à venir pour les trois prochaines années révèlent nettement le besoin d'un soutien fort de l'Etat. Il permettrait, en effet, de finaliser l'émergence de notre Projet Alimentaire Territorial, et, ainsi, de définir une réelle politique en faveur d'une alimentation locale, résiliente et de qualité sur le territoire de la Vallée de la Dordogne Corrézienne. Les élus et les acteurs locaux sont en effet unanimes pour mettre en valeur les productions locales, préserver les savoir-faire ancestraux, valoriser la diversification de productions, mettre en avant les nouvelles formes de productions et commercialisations moins coûteuses en énergies (agroécologie, agroforesterie, achats responsables...), permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous... et ainsi développer les circuits de proximité : véritables vecteurs de pratiques vertueuses et durables pour l'environnement.

Objectifs du projet :

I. Développer et valoriser le système alimentaire local

- a. Soutenir l'approvisionnement local et biologique de la restauration hors domicile
- b. Mettre en valeur nos métiers de notre alimentation
- c. Favoriser le développement des circuits de proximité sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne
- d. Promouvoir la mise en réseau des acteurs de l'alimentation locale

II. Promouvoir et valoriser une agriculture durable et de proximité

- a. Inciter le renouvellement des générations des exploitations agricoles
- b. Favoriser la transition agro-écologique
- c. Accompagner la diversification et l'évolution des pratiques agricoles pour favoriser leur intégration dans les circuits de proximité (passage au bio, mise en place de vente directe, essor de productions manquantes...)

III. Préserver le patrimoine culinaire et les savoir-faire locaux

- a. Soutenir les productions labellisées et reconnues
- b. Mettre en œuvre et participer à des événementiels ciblés
- c. Promouvoir l'agritourisme pour faciliter les échanges entre les agriculteurs et les touristes

IV. Favoriser un accès à une alimentation saine

- a. Favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire
- b. Privilégier la lutte contre la précarité alimentaire
- c. Soutenir l'éducation alimentaire sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne

Budget prévisionnel

Nature des dépenses (<i>faisant l'objet d'une facturation</i>)	Montant prévu HT	Nom du prestataire ou du fournisseur
Prestation externe de réalisation du diagnostic sur la précarité alimentaire	8 000,00 €	A déterminer
Prestation externe réalisation Etude de faisabilité concernant la création d'une plateforme logistique simplifiée	10 000,00 €	A déterminer
Prestation externe construction d'une démarche d'accompagnement des cantines communales	25 000,00 €	Chambre d'Agriculture, CPIE et IREPS
Prestation externe 2023 de création d'outils numériques et papiers valorisant le PAT et les produits locaux	1 407,00 €	SARL OPALINE.COM (Devis annexé)
Prestation externe 2024 de création d'outils numériques et papiers valorisant le PAT et les produits locaux	1 500,00 €	A déterminer
Prestation externe 2025 de création d'outils numériques et papiers valorisant le PAT et les produits locaux	1 500,00 €	A déterminer
Prestation externe de mise à jour, réédition et création internet de l'annuaire des producteurs	5 000,00 €	A déterminer
Prestation externe de création d'un support éducatif sur l'alimentation	5 000,00 €	A déterminer
Développement d'un observatoire du foncier	10 000,00 €	SAFER Nouvelle-Aquitaine (acquisition de l'outil Vigifoncier) et autre-s prestataire-s à déterminer
TOTAL des dépenses HT	67 407,00 €	

Nature des frais salariaux	Année	Coût journée de l'intervenant (€) (b = c/d)	Frais salariaux prévisionnels liés à l'opération (a * b)	Salaire annuel brut + Charges patronales (c)	Nombre de jours travaillés par an pour le salarié (d)
Ingénierie 1 ETP	2023	152,17 €	35 000,00 €	35 000,00 €	230,00 j.
Ingénierie 1 ETP	2024	152,17 €	35 000,00 €	35 000,00 €	230,00 j.
Ingénierie 1 ETP	2025	152,17 €	35 000,00 €	35 000,00 €	230,00 j.
Total		456,52 €	105 000,00 €	105 000,00 €	690,00 j.

Autres dépenses	Montant prévisionnel
Frais de déplacement	1 500,00 € (500 €/an)
Dépenses indirectes (plafond de 8 % du budget total)	13 913,00 €
Total	15 413,00 €

Total budget prévisionnel	Coût prévu
Dépenses sur factures	67 407,00 €
Frais salariaux	105 000,00 €
Autres dépenses	15 413,00 €
Total	187 820,00 €

Plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant	% du total
Appel à projets du PNA 2022-2023	72 952,00 €	39%
Région	48 000,00 €	26%
Département	8 520,00 €	5%
Union européenne – Fonds LEADER/FEDER	21 000,00 €	11%
Sous-total financeurs publics	15 0472,00 €	80%
Autofinancement	37 348,00 €	20%
Total général	187820	100%

La candidature est jointe à la présente délibération.

Il est proposé au Comité syndical de :

- **Valider** la démarche et les propositions,
- **Approuver** le budget et le plan de financement prévisionnels,
- **Charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et de ses services déconcentrés, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Corrèze et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **Autoriser** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat et de ses services déconcentrés, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Corrèze et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **Autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **Charger** le Président de conduire le projet de PAT.

Information du chargé de mission Agriculture des résultats parus ce jour concernant les lauréats de l'Appel à Projets qui ont été annoncé au salon de l'Agriculture. Le PAT du PETR n'est pas retenu, charge à nous de demander des explications auprès de la DRAAF.

M. le Président, Mme Bardi, vice-présidente et M. Arrestier affirment leur déception quant à ses résultats. Inquiétudes pour le financement des actions sur l'année 2024

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-12 : Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze en faveur du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne

Le **PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne** a initié, depuis 2018, une démarche collective pour engager des actions en faveur de la filière agricole locale, qui ont permis de mettre en lumière les attentes des acteurs ainsi qu'une ambition partagée. Afin de poursuivre cette dynamique, le **PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne porte l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2020. Ce PAT répond à des enjeux en matière d'alimentation, d'économie, de préservation patrimoniale, environnementale et de santé.** Un premier plan d'action de la démarche a d'ailleurs été construit entre 2020 et 2022, un nouveau sera engagé pour 2023-2025.

La démarche menée depuis 2020 révèle la nécessité de dégager une réelle politique en faveur d'une alimentation locale et de qualité. Les élus sont unanimes pour mettre en valeur les productions locales, préserver les savoir-faire ancestraux, valoriser la diversification de productions, mettre en avant les nouvelles formes de productions et commercialisations moins coûteuses en énergies (agroécologie, agroforesterie, achats responsables...), permettre l'accès à une alimentation saine et durable à tous... et ainsi **développer les circuits de proximité.**

La **Chambre d'Agriculture de la Corrèze**, dans sa mission d'intervention, élabore et met en œuvre des orientations et des actions de développement. Elle apporte aux agriculteurs une palette de services et de réponses contribuant à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières.

Cette expertise, la connaissance du milieu agricole corrézien et de la maîtrise des paramètres techniques, juridiques et économiques confèrent à la **Chambre d'Agriculture de la Corrèze** une légitimité dans toute action d'accompagnement et de conseil aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics pour la mise en œuvre de politiques locales, liées directement et indirectement à l'agriculture.

Les compétences et prérogatives du **PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne**, d'une part, et de la **Chambre d'Agriculture de la Corrèze**, d'autre part, sont de nature à permettre une collaboration dans plusieurs domaines circonscrits tels que définis ci-après.

En outre, les deux parties souhaitent s'engager conjointement sur la base d'une nouvelle convention de partenariat.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'un partenariat opérationnel pour toutes les opérations qui ne relèvent pas stricto sensu des marchés publics. Elle ne porte pas de dimension financière.

Cette convention fait suite et remplace la convention de partenariat signée le lundi 24 février 2020 à Tulle entre le PETER et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Il est proposé au Comité syndical de :

- **APPROUVER** cette convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention avec les parties prenantes et tous actes afférents à cette délibération,
- **MENER** à bien cette affaire et les missions confiées au PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne.

VOTE A LA MAJORITE

Abstention de M. Thierry Da Fonseca

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du jeu de Pays Bordier par la coordinatrice, avec indication de la prochaine réunion de travail ouverte à toutes les personnes ressources le lundi 20 mars à 14H salle Sévigné à Beaulieu sur Dordogne.

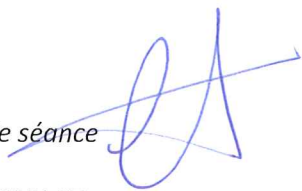
Réflexion en cours sur la création d'un site internet du PETR qui s'avère nécessaire.

Pour information présentation des 3 projets contractualisés avec le Département pour la période 2023-2025.

Maitre d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégorie d'aide	Catégorie d'aide-Libellé	Année	Priorité
PETR Vallée Dordogne	Etude sur l'émergence du PAT	22 600 €	4 520 €	20,00%	5	Projets structurants	2 023	1
PETR Vallée Dordogne	Etudes de faisabilité PAT - volet logistique	20 000 €	4 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2 024	1
PETR Vallée Dordogne	Etude pays d'art et d'histoire	15 000 €	3 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2 023	1

Le secrétaire de séance

Marie-Claude CARLAT

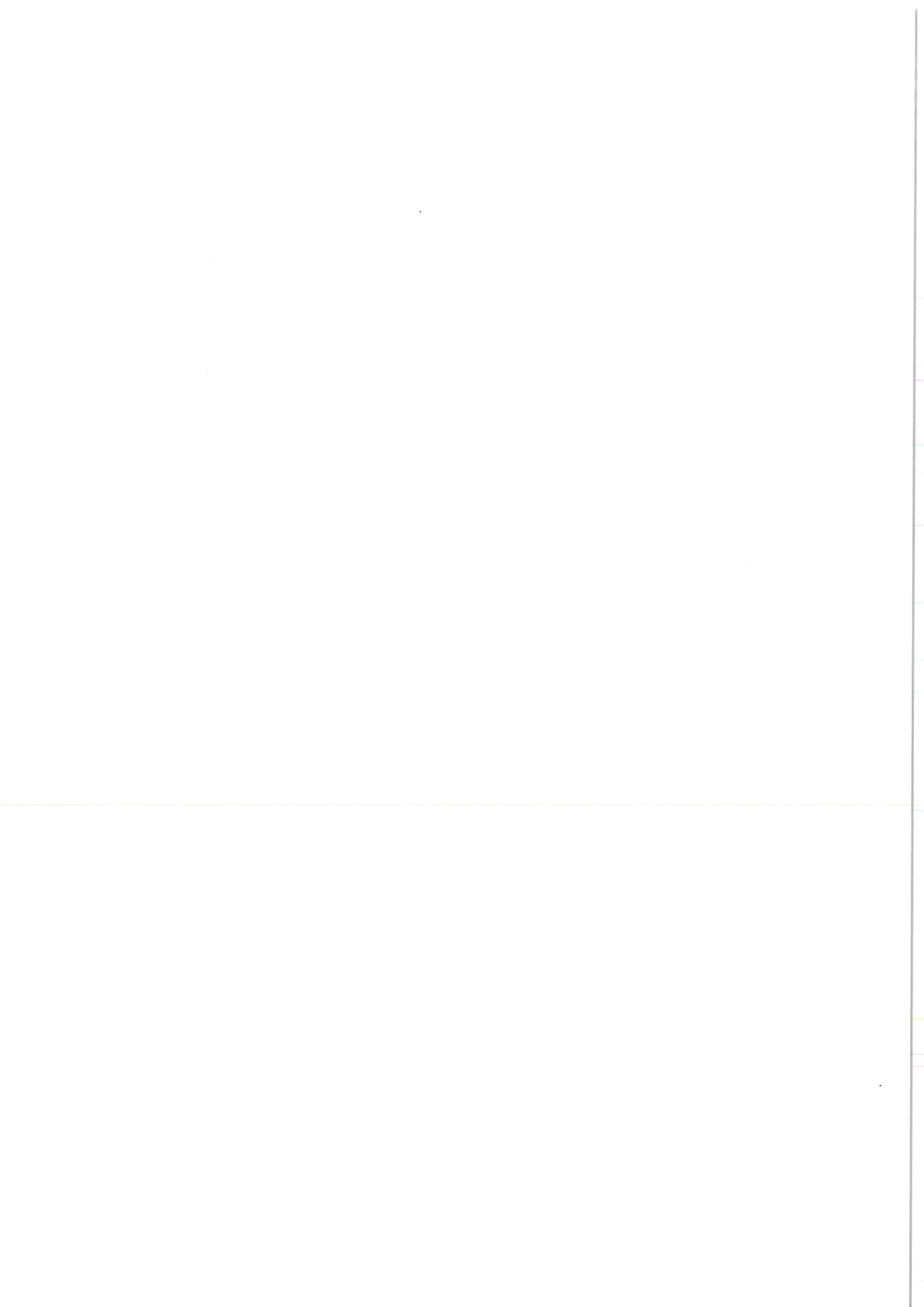


La séance est levée à 11h15.

Le Président du PETR

Jean-Pierre LASSERRE







POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-7

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Plan de financement du poste de chef de projet cohésion territoriale

Monsieur le Président indique que le poste de chef de projet cohésion territoriale est nécessaire afin d'élaborer d'animer et mettre en œuvre la contractualisation régionale, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie.

Monsieur le Président présente le plan de financement pour la période du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour le poste à mi-temps de chef de projet.**

La Région subventionne sur la base **d'un demi ETP à 50 % d'un salaire chargé, pour un montant maximum de dépenses éligible de 25 000 € annuel.**

<i>Financeurs</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	<i>10 000 €</i>	<i>40 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>15 000 €</i>	<i>60 %</i>
<i>Total</i>	<i>25 000 €</i>	<i>100 %</i>

La feuille de route est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE:**

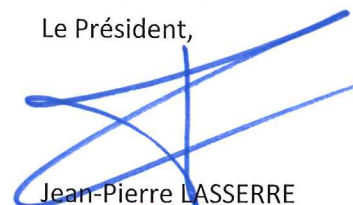
- **D'APPROUVER** ce plan de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à demander les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à **signer tout acte relatif à cette demande de financement,**
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 9/03/2023



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

Feuille de route 2023

Chargé de mission GPECT

Document de travail

TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION : VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Maîtrise d'ouvrage : PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

SIRET : |2|0|0|0|7|4|9|3|8|

Contact (Personne référente et fonction) : Audrey BELPEUCH, cheffe de projet territorial

Téléphone : 05.55.84.01.69

Courriel : a.belpeuch@valleedordogne.org

Adresse :

N° - Libellé de la voie : RUE EMILE MONBRIAL

Code postal : 19120

Localisation communale : BEAULIEU SUR DORDOGNE

CONTEXTE DU POSTE :

- **Besoins territoriaux justifiant le poste** (absence ingénierie sur le territoire sur la thématique concernée, plus-value/chaîne d'ingénierie existante) :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne associe deux communautés, Midi Corrézien et Xaintrie Val'Dordogne, pour un total de 64 communes et 25 000 habitants. Les atouts du territoire sont nombreux : proximité de Brive ou Tulle et du nord du Lot, patrimoine riche et varié, villages de caractère dont trois labellisés « Plus beaux villages de France », paysages préservés, industries reconnues nationalement voire internationalement (Groupe Andros, Groupe Sothys), commerces de proximité et artisanat, etc. Toutefois, la Vallée de la Dordogne Corrézienne doit relever plusieurs défis, dont celui de la redynamisation de l'emploi local.

En 2018, un Contrat de Dynamisation et de Cohésion est signé entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Vallée de la Dordogne Corrézienne et la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2018-2021. Le diagnostic territorial initial met en lumière certaines problématiques, dont notamment une importante et continue baisse de l'emploi salarié depuis 2011. Le tissu entrepreneurial est caractérisé par une forte fragmentation avec une

surreprésentation des TPE ainsi que par une faible capacité de renouvellement (faibles taux de création et ancienneté des établissements). Si la main d'œuvre est alors nombreuse et plutôt qualifiée, le vieillissement de la population de plus en plus accentué pourrait avoir des conséquences néfastes.

L'analyse souligne également que l'orientation sectorielle de l'économie locale ou la conjoncture nationale ne suffisent pas à expliquer l'entière du phénomène, et qu'il est donc nécessaire d'étudier de plus près cet « effet local » négatif afin d'apporter les solutions adaptées. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) est alors vue comme un moyen pertinent de renforcer l'attractivité des entreprises du territoire en se penchant sur la structuration et l'efficacité de l'écosystème local.

Dans cette optique un diagnostic territorial « Emploi et Compétences en Vallée de la Dordogne Corrézienne » a ainsi permis de faire émerger un certain nombre de problématiques, qui peuvent être résumées en six points principaux :

➤ **Enjeu d'attractivité pour les entreprises, les filières et les métiers**

Les entreprises du territoire doivent faire face à un triple enjeu d'attractivité : Celle du territoire lié à l'emplacement géographique éloigné des grands centres urbains et à une population vieillissante se conjugue parfois avec une difficulté à recruter propre à des secteurs d'activité ou à des métiers (BTP, industrie, hôtellerie restauration en particulier)

➤ **Absence de solutions adaptées face à certains freins dans l'accès à l'emploi**

L'absence ou l'insuffisance de solutions de logement (mauvais état, non meublé, prix) ou de mobilité (pas d'alternative à la voiture individuelle) adaptées pour certains publics, notamment les saisonniers, les alternants et les stagiaires constitue en particulier un frein pour les recrutements.

➤ **Faible professionnalisation de la gestion des ressources humaines et du management**

Compte tenu de la structure du tissu entrepreneurial (TPE et petites PME nombreuses), la gestion des RH et du management est souvent peu professionnalisée, ce qui complique le processus de recrutement et peut parfois être à la source de difficultés de management, notamment intergénérationnel.

➤ **Accès à la formation initiale ou continue parfois compliqué**

En raison de l'absence d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire, et globalement de l'éloignement des centres de formation initiale ou continue, l'accès à la formation de la population, salariée ou non, peut parfois poser problème. La pratique de l'alternance, véritable opportunité pour palier en partie les difficultés de recrutement pourrait notamment être renforcée.

➤ **Retard dans les usages du digital et des nouvelles technologies**

Si la plupart des entreprises ont conscience de l'augmentation des usages du numérique et du défi que cela représente, il existe un certain retard dans ces usages, notamment en matière de communication digitale.

➤ **Faible structuration de l'écosystème local**

Malgré un attachement personnel souvent fort des chefs d'entreprise au territoire, les synergies entre acteurs économique, les dynamiques collectives sont rares. Par conséquent, la circulation de l'information est souvent imparfaite et l'interconnaissance des acteurs du territoire (inter-entreprises et entre acteurs économiques et acteurs institutionnels) pourrait être renforcée.

Ces problématiques sont autant de freins à l'employeurabilité des entreprises, l'employabilité des actifs et l'attractivité du territoire. La démarche de GPECT de la Vallée de la Dordogne Corrézienne a pour ambition de leur apporter des solutions en élaborant une stratégie et en organisant de façon cohérente les différentes actions qui peuvent être menées.

- **Lien avec la stratégie et le plan d'actions du contrat**

Le diagnostic territorial « Emploi et Compétences » complet a été réalisé, un rapport a permis de souligner les principales problématiques socio-économiques du territoire et les défis à relever. Une stratégie et un plan d'actions « Emploi-Compétences » pour la Vallée de la Dordogne Corrézienne a été co-construit pour la période 2022-2024 autour de quatre axes, eux-mêmes déclinés en objectifs :

Axe 1 : Susciter un attrait pour le territoire et des candidats adaptés

Objectif 1 – Valoriser les opportunités professionnelles offertes par le territoire en valorisant ses entreprises, ses métiers, ses filières

Objectif 2 – Elargir la diffusion des offres d'emploi et renforcer leur visibilité

Objectif 3 – Sensibiliser les entreprises aux enjeux contemporains et aux nouvelles aspirations professionnelles des jeunes générations

Axe 2 : Faciliter les recrutements

Objectif 4 – Accompagner le processus de recrutement

Objectif 5 – Proposer une offre logement-mobilité adaptée

Axe 3 : Soutenir la qualification de la main d'œuvre locale

Objectif 6 – Renforcer les liens avec les établissements d'enseignement et encourager l'alternance

Objectif 7 – Faciliter la formation continues

Objectif 8 – Développer les compétences liées au numérique et aux nouvelles technologies

Axe 4 : Encourager les dynamiques collectives

Objectif 9 – : Faciliter la mise en réseau et la circulation de l'information

Objectif 10 – Promouvoir l'emploi partagé

Le bilan 2022, année de lancement du plan d'actions, met en évidence l'intérêt de cette démarche. La mobilisation du réseau d'acteurs et de partenaires, l'organisation ou la participation à des événementiels « emploi », la réalisation d'une enquête sur l'hébergement des saisonniers/alternants/stagiaires sont autant d'actions menées en faveur de l'emploi et de l'attractivité pour le territoire.

Le départ de la Chargée de Mission GPECT en Octobre 2022 a mis au ralenti cette démarche et le recrutement effectif de sa remplaçante, à compter de Février 2023, permettra de remobiliser le réseau d'acteurs et partenaires, de relancer la communication, de reconduire les actions menées en 2022 et de développer de nouvelles actions.

La feuille de route 2023 du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne s'inscrit à la fois dans la continuité avec la reconduction d'opérations engagées en 2022, et dans l'innovation avec de nouvelles actions pour faire face à certains freins dans l'accès à l'emploi, aux enjeux

d'attractivité, à la professionnalisation des TPE et petites PME en gestion des Ressources Humaines.

Le contrat régional de développement et de transitions 2023-2025 intègre ces enjeux dans ses orientations au travers de l'axe stratégique n°2 « maintenir l'emploi local et soutenir le besoin en formation des entreprises » .

FEUILLE DE ROUTE 2023 :

Description de la mission-Objectifs opérationnels pour l'année 2023	Plan d'actions 2023	Méthode (calendrier, partenariat, gouvernance, moyens...)	Indicateur de résultat
Faire face à certains freins dans l'accès à l'emploi	Expérimentation d'une solution d'hébergement chez l'habitant	Mars-Sept	Nb d'hébergeurs et d'hébergés
	Développement d'un ensemble de solution pour favoriser l'hébergement des saisonniers/alternants/stagiaires (internats, logements vacants, hébergement chez l'habitation ...)	Avril-Sept	Nb de saisonniers logés
Faire face aux enjeux d'attractivité : valoriser les entreprises, filières, métiers et emplois du territoire	Reconduction des actions menées en 2022 : <ul style="list-style-type: none"> Jod dating « spécial recrutement d'été » Forum des métiers Forum de l'emploi 	12 et 13 avril 2 ^e semestre 2 ^e semestre	Nb d'entreprises présentes Nb de candidats Nb d'offres d'emploi
	Développer et structurer les relations École-Entreprise	2023	
	Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'un « bulletin emploi » qui recenserait les offres d'emploi du territoire et qui serait diffuser aux partenaires et acteurs	A partir de Juin	Nb de partenaires et acteurs
Professionnaliser les TPE et petites PME dans la gestion des RH	Partager, échanger, répondre aux préoccupations communes des entreprises au travers de Club d'Entreprises	2023	Nb de thématiques présentées
	Groupement d'employeur : mener une phase d'information, de sensibilisation et d'étude de faisabilité, le cas échéant être en soutien à la création de	A partir de Juin	Nb de réunions et comité de pilotage

	Groupements d'Employeurs sur le territoire pour des fonctions « support » (secrétariat, RH, communication, web ...)		
Animation de la mission GPECT	Animation des comités de pilotage, comité de suivi, comité emploi	2023	Nb de réunions, nb de participants, compte rendu rédigés

⚠ Conformément à son cadre d'intervention, **dans le bilan annuel du poste, la Région s'attachera à évaluer :**

- l'atteinte des objectifs annuels de la présente feuille de route,
- le nombre de projets mis en œuvre et/ou accompagnés
- niveau de cohérence avec le plan d'actions de la contractualisation
- niveau de cohérence avec les politiques sectorielles régionales
- l'articulation avec la chaîne d'ingénierie locale
- la participation aux séminaires, formations, manifestations organisées par la Région ou ses partenaires

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Dépenses	TOTAL	Financement	Montant en €	%
Salaire chargé	40 000 €	Etat		
		Région	16 000 €	40
		Département		
		Europe	16 000 €	40
		Autres financements publics (<i>préciser</i>)		
		Autofinancement	8 000 €	20
TOTAL		TOTAL	40 000 €	100

PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE

- Lettre de demande d'aide à l'attention de M. le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Délibération de la structure porteuse du poste approuvant son plan de financement.
- Pour les territoires de projet non doté de structure porteuse, la délibération et/ou la convention de partenariat entre EPCI actant la mise à disposition du poste à l'échelle du territoire de contractualisation
- Relevé d'Identité Bancaire
- A partir de l'année n+1, le territoire devra joindre un bilan quantitatif et qualitatif portant sur la réalisation des objectifs de l'année précédente.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 Feuille de route 2023 Chargé de mission Agriculture **Document de travail**

TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION : VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

Maîtrise d'ouvrage : PETR VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

SIRET : |2|0|0|0|7|4|9|3|8|

Contact (Personne référente et fonction) : Audrey BELPEUCH, cheffe de projet territorial

Téléphone : 05 55 84 01 69

Fixe

Mobile

Courriel : a.belpeuch@valleedordogne.org

Adresse :

N° - Libellé de la voie : Rue Emile Monbrial

Code postal : 19120

Localisation communale : BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

CONTEXTE DU POSTE :

- **Besoins territoriaux justifiant le poste** (absence ingénierie sur le territoire sur la thématique concernée, plus-value/chaîne d'ingénierie existante) :

A partir de 2018 et par le constat que 60 % des chefs d'exploitations agricoles ont plus de 50 ans, les acteurs locaux (notamment des élus et des producteurs) ont engagé des réflexions pour soutenir l'agriculture locale et trouver une réponse à la perte prononcée de ce secteur économique vital. Et, depuis l'ouverture d'un poste de chargé de mission Agriculture à mi-temps, puis à temps-plein à partir de novembre 2020, au sein du PETR, la mobilisation des élus et des acteurs de l'alimentation locale a fait naître une réelle volonté d'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial en Vallée de la Dordogne Corrézienne. Afin d'engager cette émergence, plusieurs enjeux et objectifs stratégiques ont été identifiés :

I. Développer et valoriser le système alimentaire local

- a. Soutenir l'approvisionnement local et biologique de la restauration hors-domicile
- b. Mettre en valeur nos métiers de l'alimentation
- c. Favoriser le développement des circuits-courts sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne
- d. Promouvoir la mise en réseau des acteurs de l'alimentation locale

II. Promouvoir et valoriser une agriculture durable et de proximité

- a. Inciter le renouvellement des générations des exploitations agricoles

- b. Favoriser la transition agro-écologique
- c. Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour favoriser leur intégration dans les circuits-courts (passage au bio, mise en place de ventes directes...)

III. **Préserver le patrimoine culinaire et les savoir-faire locaux**

- a. Soutenir les productions labellisées et reconnues
- b. Mettre en œuvre et participer à des événementiels ciblés
- c. Promouvoir l'agritourisme pour faciliter les échanges entre les agriculteurs et les touristes

IV. **Favoriser un accès à une alimentation saine**

- a. Favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire
- b. Privilégier la lutte contre la précarité alimentaire
- c. Soutenir l'éducation alimentaire sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne

Le plan d'action co-construit avec les élus, les partenaires de la démarche et les financeurs (GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne, DRAAF Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Corrèze) vise à favoriser l'émergence de la démarche et surtout à mobiliser rapidement les acteurs de l'alimentation locale (des producteurs aux consommateurs). Le nouveau plan d'action pour les trois prochaines années s'inscrit dans la suite du précédent tout en le renforçant, en intégrant la stratégie construite en 2020 ainsi que le schéma d'actions présenté ci-dessus (actions d'études, de mise en réseau et de valorisation). Seules des actions partenariales et d'investissements portées par d'autres structures que le PETR complètent le schéma initial.

• **Lien avec la stratégie et le plan d'actions du contrat**

Le territoire de la Vallée de la Dordogne Corrézienne a été retenu en 2021 comme territoire expérimental par la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la démarche « Néo Terra ». Une feuille de route a été définie pour mettre en place des expérimentations et intégrer les ambitions Néo Terra en faveur de la transition écologique et énergétique, dans un but de préparation à la nouvelle contractualisation. Notamment, le PAT a été identifié comme un des composants majeurs au regard de la transition agro-écologique et de la préservation des terres agricoles et de la ressource en eau. C'est dans ce cadre que la stratégie du contrat de développement et de transitions 2023-2025 intègre cette démarche comme un des axes stratégiques : « Axe 1 – Poursuivre la transition vers une alimentation locale et une agriculture et une sylviculture durables ».

Dans cette fiche et pour cette nouvelle programmation, il est proposé de prolonger le soutien accordé à la démarche d'émergence du PAT, et plus particulièrement à son ingénierie pour l'année 2023.

FEUILLE DE ROUTE 2023 :

Description de la mission-Objectifs opérationnels pour l'année 2023	Plan d'actions 2023	Méthode <i>(calendrier, partenariat, gouvernance, moyens...)</i>	Indicateur de résultat
Animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.	Actions d'études : - Supervision de la réalisation d'un diagnostic sur la précarité alimentaire (stage de 4 à 5 mois),	Calendrier 2023 : 05/01 – COPIL PAT Janvier-juin : - Poursuite de l'accompagnement de restaurants collectifs,	Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'ingénierie : - Nombre de réunions de la gouvernance, techniques ;

<p>Missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la réalisation du diagnostic alimentaire territorial, - Mettre en œuvre techniquement, administrativement et financièrement les actions, - Elaborer l'évaluation de la démarche. <p>En continu sur la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en réseau le PAT Vallée de la Dordogne Corrézienne dans un environnement plus large, - Accompagner les porteurs de projets en agriculture et de l'alimentation locale : installation agricole, création de magasins de producteurs, projets de diversification, de coopération..., - Faciliter l'accès aux aides financières existantes sur l'alimentation et l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création d'une plateforme logistique simplifiée (répondant au besoin prioritaire de livraison des produits). <p>Actions de mises en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau des acteurs du PAT (réunions d'échanges, visites « terrain », témoignages et expertises divers...), - Développement du réseau local de la restauration collective, - Création d'une démarche d'accompagnement des cantines communales. <p>Actions de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de campagnes de communication, déclinées du plan de communication pluriannuel, - Création d'outils numériques et papiers valorisant le PAT, - Mise à jour, réédition et création internet de l'annuaire des producteurs, - Organisation d'événementiels en lien avec les Journées Nationales de l'Alimentation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception du plan de communication, - Mise à jour, réédition et création internet de l'annuaire des producteurs, - Préfiguration et début de réalisation d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une plateforme logistique simplifiée, - Préfiguration du diagnostic sur la précarité alimentaire, - Recensement/Organisation d'évènements pour les Journées Nationales de l'Alimentation 2023 (du 16 au 18 juin 2023, notamment des rencontres entre professionnels de l'alimentation). <p>Juin-Juillet 2023 : COPIL PAT</p> <p>Juillet-décembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une démarche d'accompagnement de cantines communales du territoire pour l'année scolaire 2023-2024 (élargissement du nombre d'établissements accompagnés), - Création d'un support éducatif sur l'alimentation, - Réalisation et Finalisation de l'étude de faisabilité concernant la mise en place d'une plateforme logistique simplifiée, définition et lancement de la mise en œuvre technique du service identifié, - Réalisation et présentation du diagnostic sur la précarité alimentaire, - Déclinaison du plan de communication. <p>Gouvernance : Comité de pilotage, comité technique et divers groupes de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes mobilisées et typologie des acteurs présents ; - Nombre de porteurs de projets orientés ; - Actions mises en œuvre et leurs résultats ; - Nombre de réunions de réseau suivies par le coordinateur ; - Avis qualitatifs des acteurs impliqués dans la démarche. <p>Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission de tous les comptes rendus des temps collectifs (réunions, ateliers, comité de pilotage, comité technique...); - Une fois par an un rapport d'activités sera réalisé pour présenter les résultats de la démarche, les conclusions des instances réunies et des actions engagées au cours de l'année, une veille territoriale sur la question alimentaire, le bilan financier et un rappel des contacts ; - Au terme de la mission, un rapport d'évaluation sera réalisé afin d'apprécier la nature des missions et actions abouties et engagées tout au long de la période, complété par un bilan financier global ; - Transmission de tous documents présentant les études avec leurs résultats et les cahiers des charges ou conventions pour lancer des prestations ; - Transmission des outils de mise en réseau et de communication.
--	--	--	---

⚠ Conformément à son cadre d'intervention, **dans le bilan annuel du poste, la Région s'attachera à évaluer :**

- l'atteinte des objectifs annuels de la présente feuille de route,
- le nombre de projets mis en œuvre et/ou accompagnés
- niveau de cohérence avec le plan d'actions de la contractualisation
- niveau de cohérence avec les politiques sectorielles régionales
- l'articulation avec la chaîne d'ingénierie locale
- la participation aux séminaires, formations, manifestations organisées par la Région ou ses partenaires

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles : HT TTC

Dépenses	TOTAL	Financement	Montant en €	%
Salaire chargé 1 ETP sur 12 mois	40 000,00 €	Etat		
		Région	16 000,00 €	40,00
		Département		
		Europe - FEDER territorial	16 000,00 €	40,00
		Autres financements publics (<i>préciser</i>)		
		Autofinancement	8 000,00 €	20,00
TOTAL	40 000,00 €	TOTAL	40 000,00 €	100,00 %

PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE

- Lettre de demande d'aide à l'attention de M. le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- Délibération de la structure porteuse du poste approuvant son plan de financement.
- Pour les territoires de projet non doté de structure porteuse, la délibération et/ou la convention de partenariat entre EPCI actant la mise à disposition du poste à l'échelle du territoire de contractualisation
- Relevé d'Identité Bancaire
- A partir de l'année n+1, le territoire devra joindre un bilan quantitatif et qualitatif portant sur la réalisation des objectifs de l'année précédente.



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-2

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 20

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac
Sous la présidence de M. Alain SIMONET, Vice-Président
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Approbation du compte administratif 2022

Le Comité Syndical siégeant sous la présidence de M. Alain SIMONET, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Jean-Pierre LASSERRE ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'année 2022 dressé par M. Jean-Pierre LASSERRE.

Après s'être fait présenter le compte administratif 2022,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2022 du budget considéré, lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	904 794.89 €	893 347.90 €	-11 446.99 €
	Section d'investissement	78 680.09 €	171 476.05 €	92 795.96 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)		191 759.23 €	191 759.23 €
	Report en section d'investissement (001)		186 168.79 €	186 168.79 €

TOTAL (réalisations + reports)	983 474.98 €	1 442 751.97 €	459 276.99 €
---------------------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	1 001 444.36 €	866 869.00 €	134 575.36 €
	TOTAL DES RAR	1 001 444.36 €	866 869.00 €	-134 575.36 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	904 794.89 €	1 085 107.13 €
	Section d'investissement	1 080 124.45 €	1 224 513.84 €
	TOTAL CUMULE	1 984 919.34 €	2 309 620.97 €

Résultat définitif- reports 2023

Section de fonctionnement	180 312.24 €
Section d'investissement	278 964.75 €



- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 14/03/2023



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_2-BF



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DU PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget dès l'exercice 2016 et au compte administratif de l'exercice 2015 (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Éléments de contexte

Les statuts du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne ont été approuvés **le 13 mars 2017**. Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne est composé de 64 communes pour 24 892 habitants. Les membres du PETR sont les Communautés de communes Xaintrie Val' Dordogne et Midi Corrézien.

Conformément aux statuts, les clés de participations des membres suivant les missions et compétences sont :

POUR LA COMPETENCE TRANSFÉRÉE : Assurer la promotion du tourisme : création d'offices de tourisme chargés de l'accueil, l'information, des touristes et la promotion du territoire, participation à l'élaboration des objectifs et de la mise en œuvre de la politique touristique de l'office de tourisme de destination, perception de la taxe de séjour à compter de l'exercice 2016.

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)*

La taxe de séjour est entièrement reversée à l'EPIC Vallée de la Dordogne.

POUR LES MISSIONS : Élaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, fédérer et coordonner des actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire, être le cadre de contractualisations et les mettre en œuvre, répondre à des appels à projets dans l'intérêt et pour le compte de ses membres, mettre en place tout service d'ingénierie, accompagner tout projet d'intérêt territorial

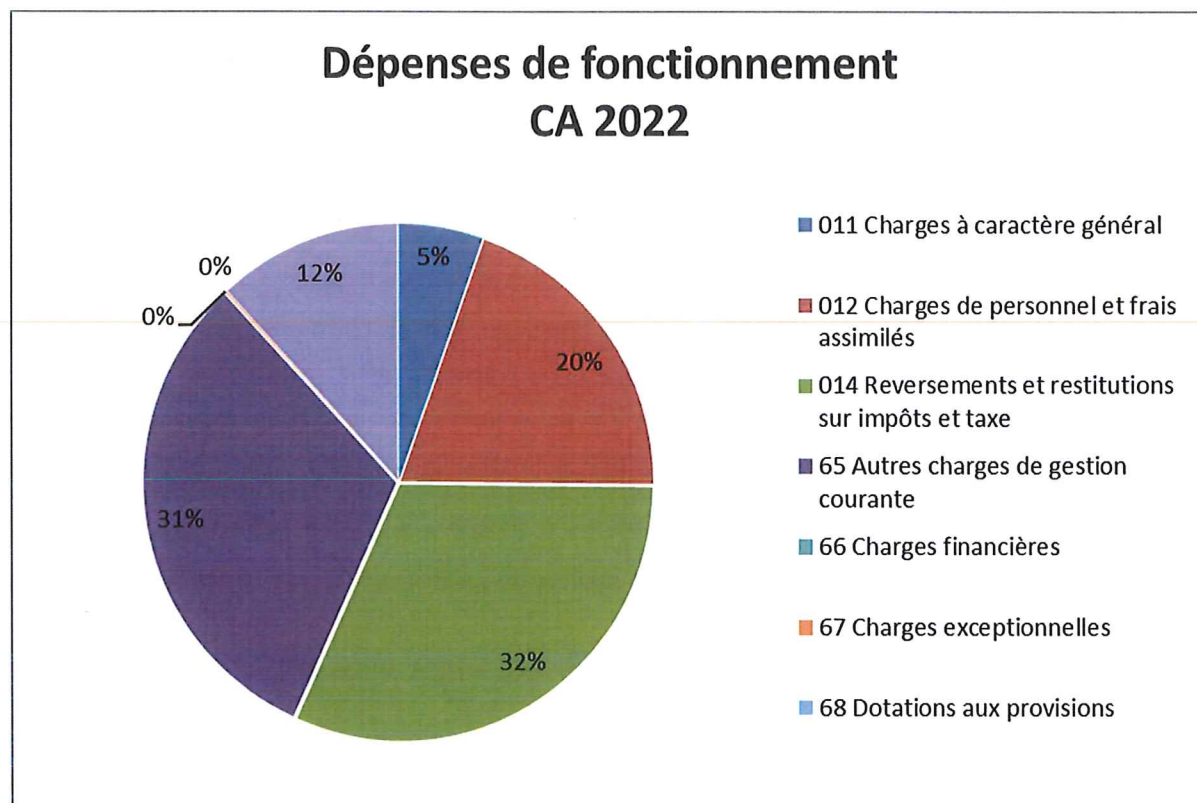
⇒ La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal

Le rapport d'activités présente l'ensemble des projets, des actions menées au cours de l'année. Nous vous invitons à le demander auprès des services.

Ressources et charges de fonctionnement CA 2022

Section de fonctionnement – Dépenses 904 794.89 €

Dépenses de fonctionnement	CA 2022	CA 2021	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	48 862,85 €	41 384,97 €	18,07%
012 Charges de personnel et frais assimilés	178 685,53 €	196 555,80 €	-9,09%
014 Reversements et restitutions sur impôts et taxe	285 791,98 €	268 329,71 €	6,51%
65 Autres charges de gestion courante	283 954,60 €	291 317,79 €	-2,53%
66 Charges financières	- €	- €	
67 Charges exceptionnelles	658,39 €	4 981,00 €	-86,78%
68 Dotations aux provisions	- €	- €	
O22 Dépenses imprévus	- €	- €	
O23 Virement de la section d'investissement	- €	- €	
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	106 841,54 €	101 486,24 €	5,28%
Total dépenses de l'exercice	904 794,89 €	904 055,51 €	0,08%



Les éléments marquants de l'année 2022 sont les suivants :

011 Charges à caractère général

- Achats petits équipements, fournitures, de carburant pour le véhicule de service
- Maintenances informatiques et copieur, location immobilière, location de la voiture de service, assurances, serveur informatique.

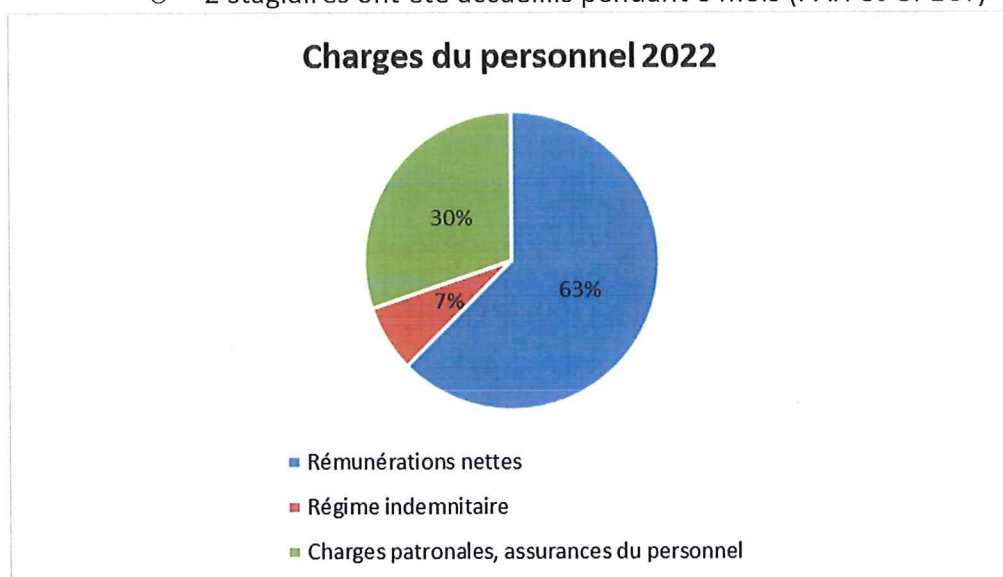
Les frais de carburant et alimentation sont en légère hausse suite à une reprise d'activité par rapport à 2021.

- Frais de déplacement et missions des agents et des stagiaires
- Adhésions identiques à l'année précédente auprès de Corrèze Ingénierie, de l'association LEADER France et de l'association nationale des PETR.
- Frais d'études :
 - o étude PAT cuisine expérimentale : 12 348.00 €
 - o étude tourisme flux vision : 3 340.00€
- frais de formation : formation coordinatrice logiciel Berge Levrault
- Services bancaires et assimilés : paiement en ligne de la taxe de séjour (remboursement effectué par l'OT)

012 Charges de personnel

En baisse

- Effectif de l'année :
 - o 1 attaché titulaire pendant 9 mois seulement (remplacement coordinatrice)
 - o 2 attachés contractuels à temps plein sur l'année pour PAT et animation LEADER
 - o 1 attaché contractuel GPECT sur 10 mois seulement (départ agent en octobre 2022)
 - o 1 rédacteur contractuel à temps plein sur l'année pour gestion LEADER
 - o 2 stagiaires ont été accueillis pendant 6 mois (PAH et GPECT)



739 Reversements et restitutions sur impôts et taxe

Il s'agit du reversement de la taxe de séjour à l'EPIC en hausse sur 2022 par rapport à 2021

65 Autres charges de gestion courante

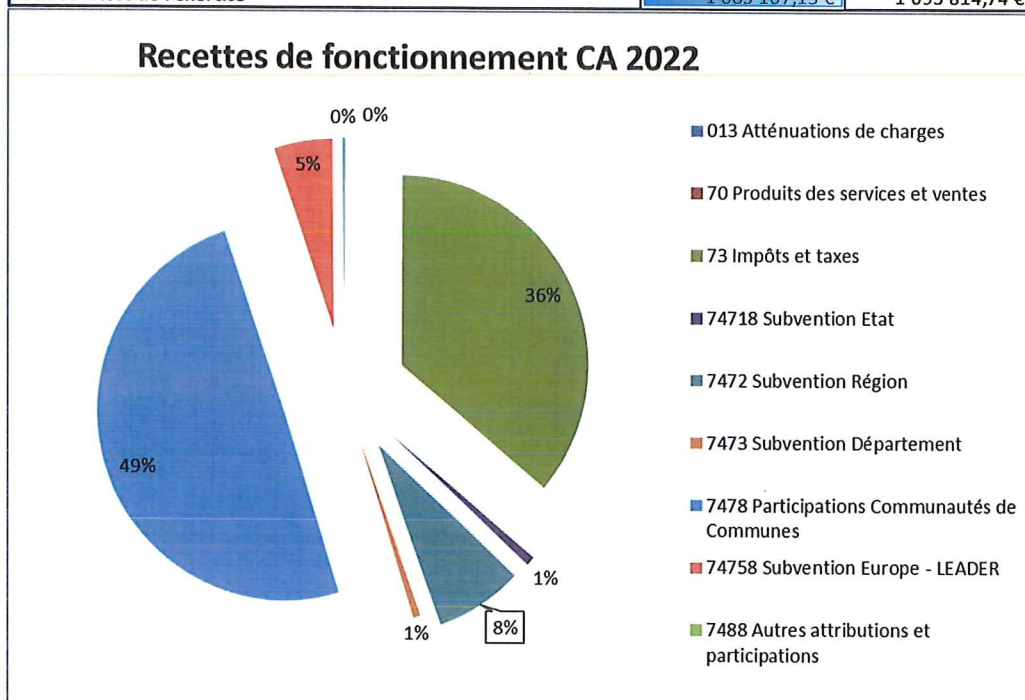
- Participation au fonctionnement de l'EPIC Vallée de la Dordogne : 264 128 euros
- Participation à l'aéroport en hausse : 4 424.64 €
- Indemnités du Président

Opération d'ordre

- Amortissements de la DCT (aides aux commerçants et artisans), de mobiliers, de matériels informatiques, des bornes tactiles, de la mise à disposition de bureaux d'office de tourisme

Section de fonctionnement – Recettes : 1 085 107.13 €

Recettes de fonctionnement	CA 2022	CA 2021	EVOLUTION
013 Atténuations de charges	144,40 €	53,66 €	
70 Produits des services et ventes	264,53 €	258,89 €	2,18%
73 Impôts et taxes	299 530,26 €	278 252,32 €	7,65%
74718 Subvention Etat	6 514,12 €	14 434,48 €	-54,87%
7472 Subvention Région	63 276,76 €	39 668,71 €	59,51%
7473 Subvention Département	5 110,40 €	- €	
7478 Participations Communautés de Communes	410 872,50 €	410 832,99 €	0,01%
74758 Subvention Europe - LEADER	42 010,32 €	63 756,63 €	-34,11%
7488 Autres attributions et participations	- €	5 657,00 €	-100,00%
75 Opérations de gestion courante	1,64 €	- €	
77 Produits exceptionnels	1 200,68 €	105,07 €	1042,74%
78 Reprises sur provisions	- €	7 850,21 €	-100,00%
777- 042 Opération d'ordre Amortissements	64 422,29 €	61 922,29 €	4,04%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	191 759,23 €	213 022,49 €	-9,98%
Total recettes de l'exercice	1 085 107,13 €	1 095 814,74 €	-0,98%



Les éléments marquants de l'année 2022 sont les suivants :

070 Produits

- Remboursements par l'OT Vallée de la Dordogne pour les frais de fonctionnement du paiement en ligne de la taxe de séjour.

73 Impôts et taxe- taxe de séjour

- Le montant collecté ne correspond **pas à la saison touristique**, mais il s'agit d'un montant collecté en année civile et comptable.
- En hausse par rapport à 2021

Pour rappel, suivant la délibération n°2018-18 du 12 juillet 2018, la taxe de séjour au réel est instituée sur le territoire du PETR selon la grille et les modalités suivantes et ce à partir du 1^{er} janvier 2019 :

Catégories d'hébergement	Taxe de séjour par nuitée et par personne
Palaces	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles , villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile ,villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €

Le **taux de 5 %** applicable au coût par personne par nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air à partir du 1^{er} janvier 2019. Le montant de loyer en deçà duquel les personnes séjournant dans un établissement sont exonérées de taxe de séjour soit 1.50 €/ nuit.

L'exonération s'applique :

- pour tout mineur,
- pour les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire,
- pour les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

74 Participations

- La subvention de la Région correspondant au solde de l'ingénierie 2021 + ingénierie 2022, postes financés à hauteur de 50 % sauf pour le chef de projet à 25 % + sub GPECT 2022 DRETS.
- La subvention annuelle LEADER correspond à 2 ETP et 15 % de frais indirects, les postes financés sont à hauteur de 80 %
- La participation globale des Communautés de communes en 2022 était la suivante en fonction des clés de répartitions statutaires :

	Population INSEE	Participations / Population	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrèzien	13333	25 959 €	9708609	21 665 €	165 711,00 €	47 623,98 €
						213 334,98 €
Xaintrie Val 'Dordogne	11706	22 791 €	12137319	27 085 €	147 661,50 €	49 876,02 €
						197 537,52 €
VDC	25039	48 750 €	21845928	48 750 €	313 372,50 €	97 500,00 €
						410 872,50 €

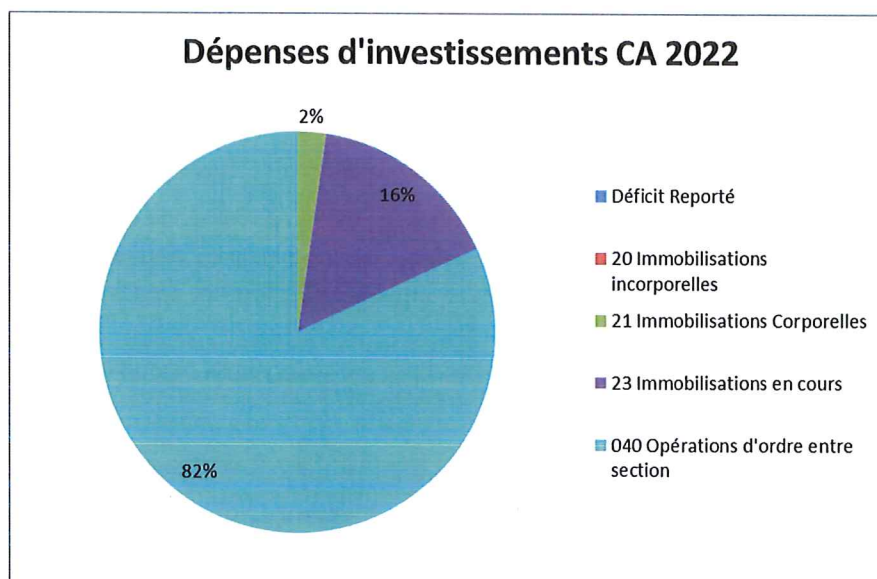
Opérations d'ordre

Il s'agit des dotations aux amortissements des subventions DCT (aides aux commerçants et artisans) et de la signalisation sur l'autoroute A20.

Ressources et charges d'investissement CA 2022

Section d'investissement – Dépenses 78 680.09 €

Dépenses d'investissement	CA 2022	CA 2021	EVOLUTION
Déficit Reporté	- €	- €	
20 Immobilisations incorporelles		540	
21 Immobilisations Corporelles	1 831,20 €	21 556,86 €	-91,51%
23 Immobilisations en cours	12 426,60 €	14 223,66 €	-12,63%
040 Opérations d'ordre entre section	64 422,29 €	61 922,29 €	4,04%
Total dépenses de l'exercice	78 680,09 €	98 242,81 €	-19,91%



Les éléments marquants de l'année 2022 sont les suivants :

21 Immobilisations corporelles

- Ce poste correspond à l'acquisition d'un ordinateur portable pour l'alternance PAH

23 Immobilisations en cours

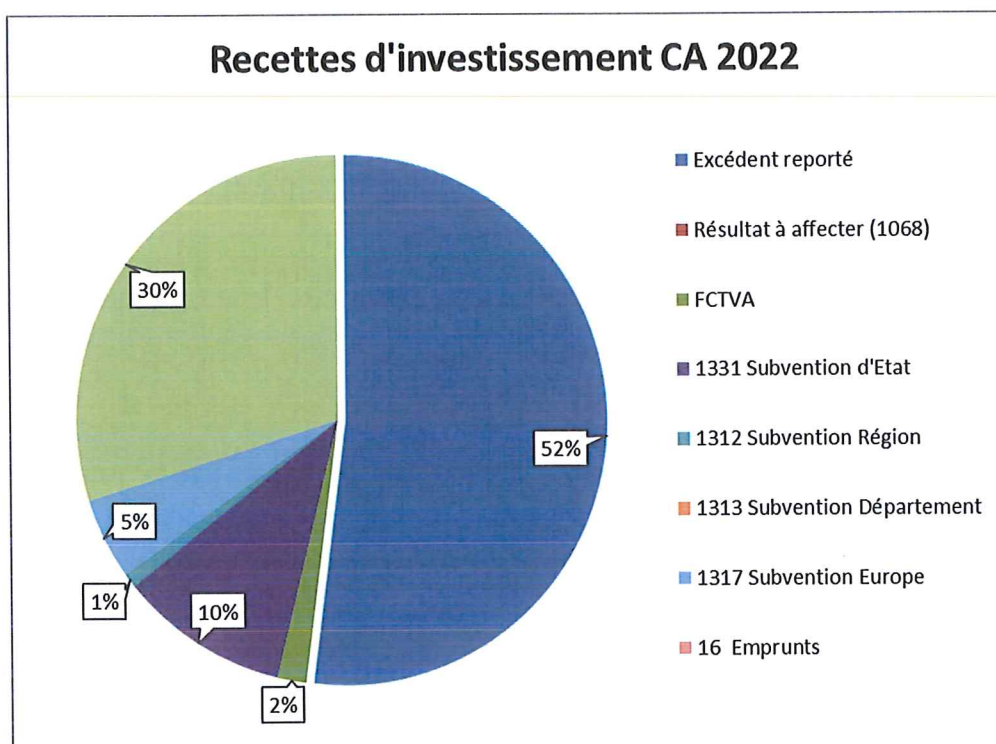
Il s'agit des dépenses pour le projet du bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge : MOE.

040 Opérations d'ordre entre section

Amortissements de la DCT (aides aux commerçants et artisans), de mobiliers, de matériels informatiques et logiciel, des bornes tactiles, de la mise à disposition de bureaux d'office de tourisme

Section d'investissement- Recettes 357 644.84 €

Recettes d'investissement	CA 2022	CA 2021	EVOLUTION
Excédent reporté	186 168,79 €	173 389,14 €	
Résultat à affecter (1068)		- €	
FCTVA	6 360,71 €	2 036,22 €	212,38%
1331 Subvention d'Etat	37 425,00 €	- €	
1312 Subvention Région	3 130,80 €	7 500,00 €	
1313 Subvention Département		- €	
1317 Subvention Europe	17 718,00 €	- €	
16 Emprunts		- €	
040 Opération d'ordre entre section	106 841,54 €	101 486,24 €	5,28%
Total recette de l'exercice	357 644,84 €	284 411,60 €	25,75%



FCTVA

Il s'agit d'investissements réalisés il y a 2 ans : acquisition de matériels informatiques

Subventions

La subvention régionale correspond au solde pour le déploiement du wifiterritorial ainsi que la subvention LEADER.

Les subventions Etat correspondent aux avances pour l'Office de Tourisme de Collonges.

Opérations d'ordre

Il s'agit des amortissements de la DCT (aides aux commerçants et artisans) et de la signalisation sur l'autoroute A20, de matériel informatique et du logiciel de comptabilité et équipements touristiques.

Niveau d'endettement du PETR

Sans objet.

Capacité de désendettement du PETR

Sans objet.

PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

CHAPITRES M 14	LIBELLES DÉPENSES	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT			RÉALISÉ 2022	RESTES À REALISER 2021	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL				CA	BP
001	Report	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €	- €	102 786,03 €			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00 €		15 000,00 €	1 831,20 €	5 000,00 €			Renouvellement
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	748 202,14 €		748 202,14 €	12 426,60 €	1 021 444,36 €			Projet Collèges(travail)
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €		50 000,00 €	- €	50 000,00 €			
O40	Opérations d'ordre- Amortissements	64 422,29 €		64 422,29 €	64 422,29 €	18 110,06 €			fin amort DCT
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	877 624,43 €	- €	877 624,43 €	78 680,09 €	1 197 340,45 €			

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRES M 14	LIBELLES RECETTES	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT			RÉALISÉ 2022	RESTES À REALISER 2021	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL				CA	BP
001	Report	- €	- €	- €	186 168,79 €	278 964,75 €			
1068	Résultat affecté	- €	- €	- €	- €	- €			
10222	FCTVA	5 750,00 €		5 750,00 €	6 360,71 €	5 933,00 €			Versement N-2
1311	Subvention Etat	150 000,00 €		150 000,00 €	29 925,00 €	142 500,00 €			Projet Collèges
1312	Subvention Région	168 828,00 €		168 828,00 €	- €	93 828,00 €			Projet Collèges
1313	Subvention Département	139 516,00 €		139 516,00 €	- €	169 516,00 €			Projet Collèges
1317	Subvention LEADER	10 000,00 €		10 000,00 €	17 718,00 €	- €			Projet Collèges
1331	Subvention DETR	100 950,00 €		100 950,00 €	29 925,00 €	71 025,00 €			Projet Collèges
1641	Emprunts	500 000,45 €		500 000,45 €	- €	390 000,00 €			Taux fixe + court terme FCTVA 20 ans + 100 000 sub LEADER
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €	- €			
O40	Opérations d'ordre- Amortissements	109 989,64 €		109 989,64 €	106 841,54 €	45 573,70 €			fin amort DCT
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 185 034,09 €	- €	1 185 034,09 €	357 644,84 €	1 197 340,45 €			

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_2-BF

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRES M 14	LIBELLES DEPENSES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT			REALISEE 2022	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL			CA	BP
011	Charges à caractère général	87 105,00 €		87 105,00 €	48 862,85 €	140 341,59 €		HAUSSE FRAIS LIUZE PAI PART + FRAIS LUM SITE, NOUVELLE PROGRAMMATION,...
012	Charges du personnel	250 210,00 €		250 210,00 €	178 685,53 €	251 090,00 €		5 ETP + 1 ALTERNANCE
014	Reversements Taxe de séjour	304 532,00 €		304 532,00 €	285 791,98 €	305 657,00 €		Taxe de séjour
65	Autres charges de gestion courante	302 000,80 €		302 000,80 €	283 954,60 €	304 261,60 €		Participation OTVD + aéroport
66	Charges financières	6 000,00 €		6 000,00 €	- €	6 400,00 €		ICNE + FRAIS DOSSI
67	Charges exceptionnelles	660,00 €		660,00 €	658,39 €	1 041,00 €		INDU TAXE DE SE/IO
68	Provisions	3 880,80 €		3 880,80 €	- €	11 303,60 €		
O22	Dépenses imprévues	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	- €		- €	- €	- €		
O42 6811	Dotations aux amortissements	109 989,64 €		109 989,64 €	106 841,54 €	45 573,70 €		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 080 497,44 €	- €	1 080 497,44 €	904 055,51 €	1 095 668,49 €		

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRES M 14	LIBELLES RECETTES	POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT			REALISEE 2022	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL			CA	BP
013	Atténuation de charges	- €		- €	144,40 €	342,76 €		
70	Produits	1 000,00 €		1 000,00 €	264,53 €	25 500,00 €		FRAIS CB
73	Impôts et taxes	280 000,00 €		280 000,00 €	298 530,26 €	300 000,00 €		
74	Participations	530 864,17 €		530 864,17 €	527 784,10 €	548 908,08 €		
74718	DRAFF	- €		- €	6 514,12 €	- €		
7472	Région	37 751,67 €		37 751,67 €	63 276,75 €	49 250,00 €		ING 2022
7473	Département	5 000,00 €		5 000,00 €	5 110,40 €	4 520,00 €		PAT
74758	ASP Leader	78 500,00 €		78 500,00 €	42 010,32 €	85 525,58 €		SUB ANIM GEST + P
7478	Participations Com Com	409 612,50 €		409 612,50 €	410 672,50 €	409 612,50 €		
7488	Autres participations- dotation exceptionnelle	- €		- €	- €	- €		
75	Autres produits de gestion courante	- €		- €	1,64 €	- €		
77	Produits exceptionnels	- €		- €	1 200,68 €	- €		
78	Reprises sur provisions	15 072,55 €		15 072,55 €	- €	22 495,35 €		
O42	Opération d'ordre	64 422,29 €		64 422,29 €	64 422,29 €	18 110,06 €		
002	Excédent de fonctionnement reporté	191 759,23 €		191 759,23 €	191 759,23 €	180 312,24 €		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 083 118,24 €	- €	1 083 118,24 €	1 085 105,49 €	1 095 668,49 €		

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_2-BF



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-4

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Vote du budget primitif 2023

Il est proposé au Comité syndical:

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du PETR tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 095 668.49 €	1 095 668.49 €	1 197 340.45 €	1 197 340.45 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

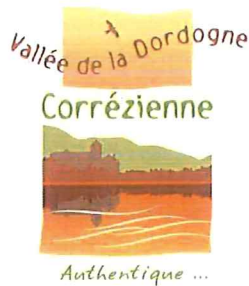
Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 14/03/2023





NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

DU PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget dès l'exercice 2016 et au compte administratif de l'exercice 2015 (article L. 2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Éléments de contexte

Les statuts du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne ont été approuvés **le 13 mars 2017**. Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne est composé de 64 communes pour 25 719 habitants. Les membres du PETR sont les Communautés de Communes Xaintrie Val' Dordogne et Midi Corrézien.

Suite aux élections municipales, la gouvernance du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne a été renouvelée le 23 juillet 2020.

Conformément aux statuts, les clés de participations des membres suivant les missions et compétences sont :

POUR LA COMPETENCE : Assurer la promotion du tourisme : création d'offices de tourisme chargés de l'accueil, l'information des touristes et la promotion du territoire ; participation à l'élaboration des objectifs et de la mise en œuvre de la politique touristique de l'office de tourisme de destination ; perception de la taxe de séjour à compter de l'exercice 2016.

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)*

La taxe de séjour est entièrement reversée à l'EPIC Vallée de la Dordogne.

POUR LES MISSIONS : Élaborer et suivre le projet de territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent, fédérer et coordonner des actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire , être le cadre de contractualisations et les mettre en œuvre, répondre à des appels à projets dans l'intérêt et pour le compte de ses membres, mettre en place tout service d'ingénierie, accompagner tout projet d'intérêt territorial

⇒ *La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% de la population INSEE et de 50% du potentiel fiscal*

Le PETR peut porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine touchant à l'aménagement et à la valorisation du territoire. Ces opérations seront décidées par délibération du Conseil syndical avec leur financement.

Priorités du Budget 2023

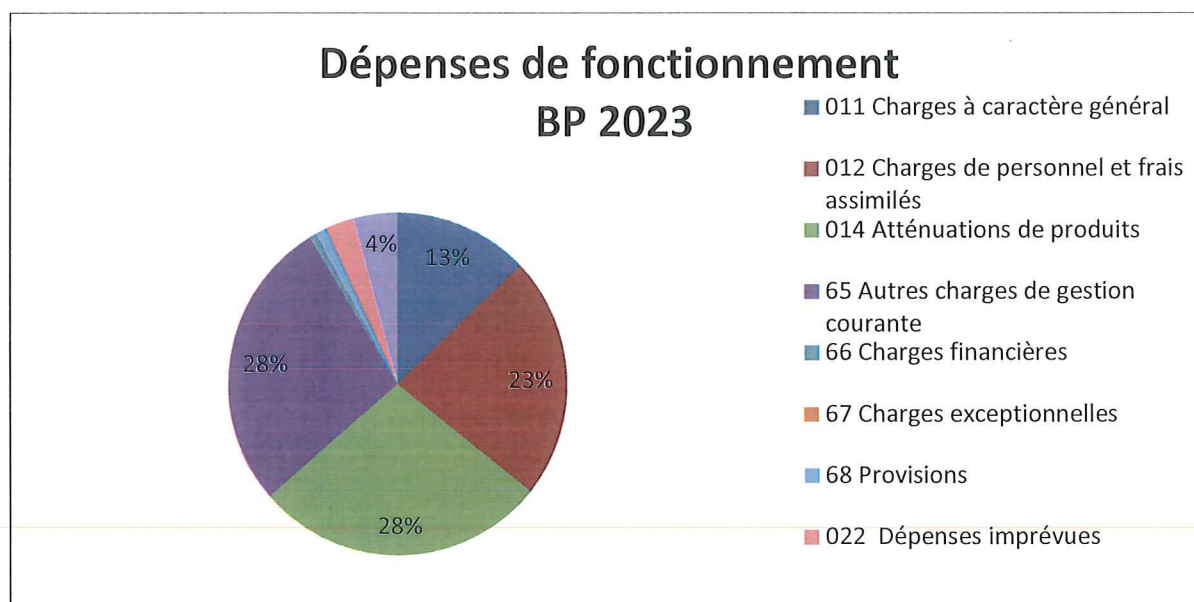
Le Budget 2023 vise à :

- Mettre en œuvre la contractualisation avec la Région
- Poursuivre l'animation et la gestion du programme européen LEADER, conventionner et mettre en œuvre la nouvelle programmation;
- Mettre en œuvre le programme d'actions en faveur du Projet Alimentaire de Territoire (PAT);
- Mettre en œuvre le programme d'action en faveur d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) ;
- Etudier la faisabilité du label « Pays d'Art et d'Histoire » : recensement et diagnostic du patrimoine immatériel, mise en place de l'expérimentation « classe patrimoines », élaboration du programme de candidature au label.
- Assurer la promotion du tourisme via la participation à l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne ;
- Collecter la taxe de séjour et la reverser à l'EPIC – Office de tourisme Vallée de la Dordogne ;
- Poursuivre la construction du bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge.

Ressources et charges de fonctionnement BP 2023

Section de fonctionnement – Dépenses – 1 095 668.49 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	140 341,59 €	87 105,00 €	61,12%
012 Charges de personnel et frais assimilés	251 090,00 €	250 210,00 €	0,35%
014 Atténuations de produits	305 657,00 €	304 532,00 €	0,37%
65 Autres charges de gestion courante	304 261,60 €	302 000,80 €	0,75%
66 Charges financières	6 400,00 €	6 000,00 €	6,67%
67 Charges exceptionnelles	1 041,00 €	660,00 €	57,73%
68 Provisions	11 303,60 €	3 880,80 €	191,27%
022 Dépenses imprévues	30 000,00 €	20 000,00 €	50,00%
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €	
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	45 573,70 €	109 989,64 €	-58,57%
Total dépenses de l'exercice	1 095 668,49 €	1 084 378,24 €	1,04%



Les principales dépenses de fonctionnement prévues en 2023 par le PETR seront les suivantes :

011 Charges à caractère général

- Achats petits équipements et fournitures ;
- Communication: nouvelle com PAT, LEADER, jeu Bordier PETR, com GPECT
- Frais d'études : études PAT logistique, étude PAH pour candidature labellisation
- Maintenance informatique et copieur, location mobilière et immobilière, assurances ;
- Frais de déplacement et missions des agents, des stagiaires et dans le cadre de l'expérimentation « classe patrimoines »;

- Adhésions : Corrèze Ingénierie, association LEADER France et association nationale des PETR et Pays ;
- Services bancaires et assimilés : paiement en ligne de la taxe de séjour (remboursement effectué par l'OT) ;
- Mise en place d'un Programme Alimentaire de Territoire : accompagnement de la restauration collective
- Mise en place d'une action en faveur de l'emploi et la formation : jobs dating, bulletin de l'emploi, étude sur le logement saisonnier
- Poursuite de l'étude « flux vision ».

012 Charges de personnel et frais assimilés

- 5 équivalents temps plein : 4 attachés et 1 rédacteur ;
- 1 alternante chargée de mission PAH
- 1 stagiaire pendant 5 mois sur le PAT (diagnostic de précarité alimentaire)
- Les assurances du personnel sont estimées à 4 600 euros ;
- Le régime indemnitaire représente 7 % des charges du personnel.

014 Atténuation de produits

- Reversements de la taxe de séjour à l'EPIC / Office de tourisme.

65 Autres charges de gestion courante

- La participation à l'OTVD diminue légèrement du fait de la baisse de la population DGF. Le montant reversé à l'OTVD est de 8.85 euros / habitant DGF ;
- Pertes sur créances irrécouvrables : taxation d'office de taxe de séjour, d'entreprises en liquidation principalement ;
- Pas d'évolution réglementaire des indemnités d'élus ;
- Participation aux actions de promotion avec l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne supprimée car prise en charge par l'OTVD dans le cadre du contrat de destination

66 Charges financières

- ICNE pour l'emprunt concernant la construction de bureau d'information touristique de Collonges

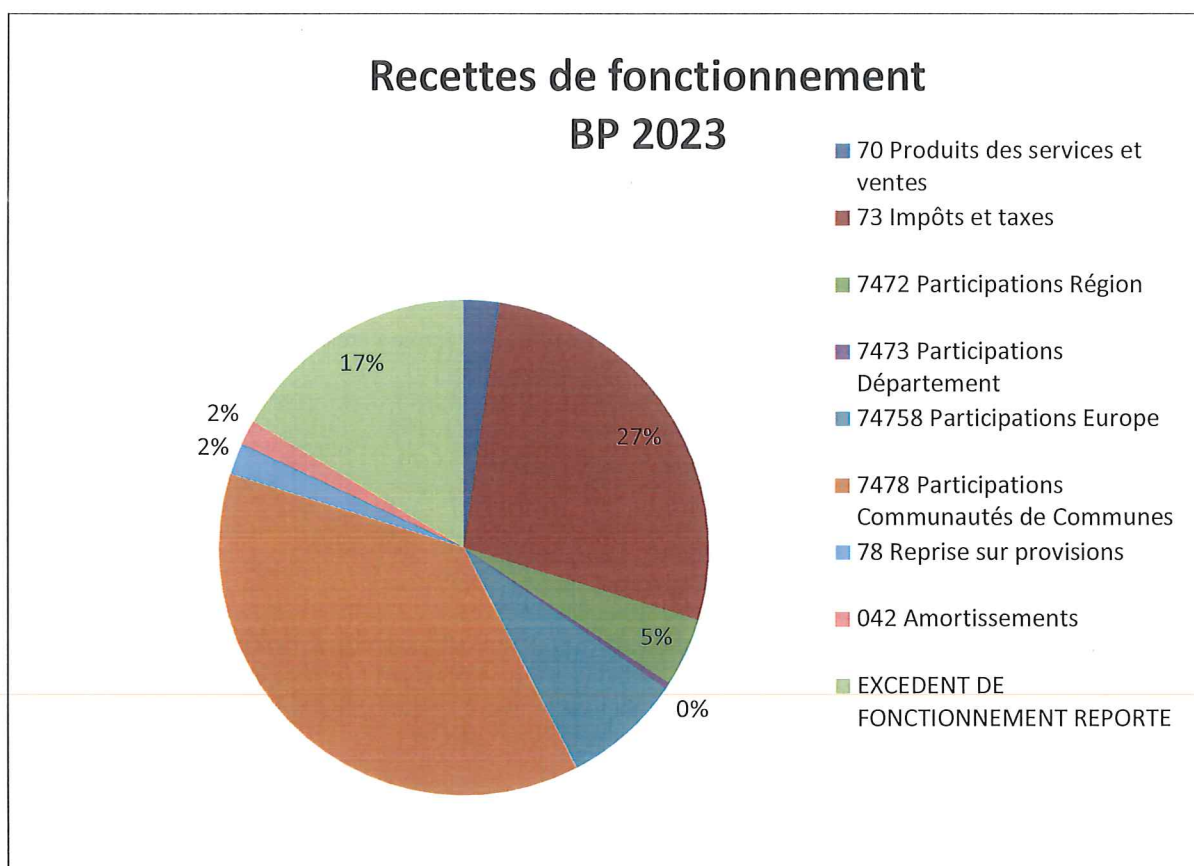
042 Opération d'ordre

- Dotation d'amortissements mobiliers, matériels informatiques, équipements touristiques. En baisse du fait de la fin des amortissements DCT (aides aux commerçants et artisans),



Section de fonctionnement – Recettes 1 095 668.49 €

Recettes de fonctionnement	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION
013 Atténuations de charges	342,76 €	- €	
70 Produits des services et ventes	25 500,00 €	1 000,00 €	2450,00%
73 Impôts et taxes	300 000,00 €	280 000,00 €	7,14%
7472 Participations Région	49 250,00 €	37 751,67 €	30,46%
7473 Participations Département	4 520,00 €	5 000,00 €	-9,60%
74758 Participations Europe	85 525,58 €	78 500,00 €	8,95%
7478 Participations Communautés de Communes	409 612,50 €	409 612,50 €	0,00%
78 Reprise sur provisions	22 495,35 €	15 072,55 €	49,25%
042 Amortissements	18 110,06 €	64 422,29 €	-71,89%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	180 312,24 €	191 759,23 €	-5,97%
Total recettes de l'exercice	1 095 668,49 €	1 083 118,24 €	1,16%



Les principales recettes de fonctionnement prévues en 2022 par le PETR seront les suivantes :

73 Impôts et taxe

- L'ensemble des recettes de taxe de séjour sont reversées par la suite à l'OTVD.

Le barème suivant est appliqué depuis le 1er janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Taxe séjour PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de **5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité**. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

A noter qu'une modification des tarifs est envisagée pour 2023.

74 Participations

- Subvention régionale correspondant à 25 % du salaire chargé « chef de projet territoire » à temps plein en 2023, 40% des salaires de l'année 2023 pour les missions : chargés de mission agriculture et GPECT, 25% des salaires de 2023 du chargé de mission animation Fonds Européens.
- Subvention LEADER : solde pour les postes d'animation et de gestion du programme LEADER pour l'année 2022, salaires chargés, chargé de mission GPECT/Agriculture, chargé de mission PAH
- Au total, les subventions pour les postes d'ingénierie :
 - o Coordinatrice : 25 %
 - o Chargé de mission LEADER : 80 %
 - o Gestionnaire LEADER : 80 %

- Chargé de mission Agriculture : 80 %
 - Chargée de mission GPECT : 80 %
 - Chargée de mission PAH : 80%
 - Stagiaires : 80 %
- Les Communautés de Communes sont les principaux financeurs du PETR. La participation pour la compétence « tourisme » est de 10.50 euros/habitant DGF (8.85 euros sont reversés à l'OTVD et 1.65 euros/habitant DGF finance les projets en lien avec cette compétence).

78 Reprise sur provisions

- Cela correspond à des provisions suite à des taxations d'office de la taxe de séjour.

042 Opération d'ordre

- Il s'agit des amortissements des subventions portant sur la signalisation sur l'autoroute A20, des bornes tactiles, du WIFI territorial.

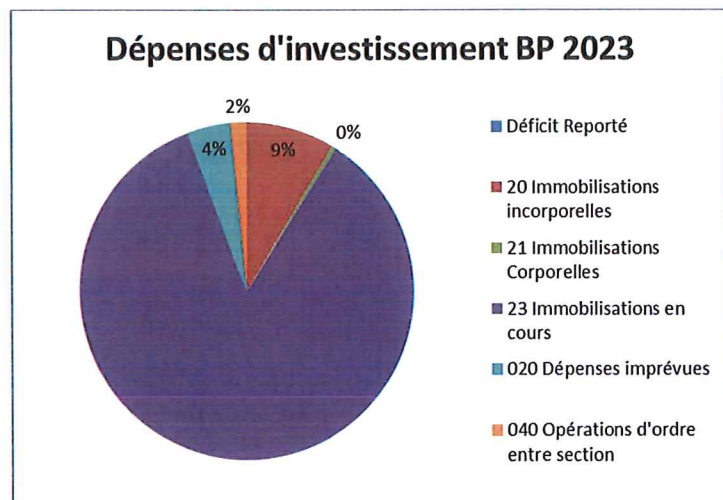
Excédent de fonctionnement reporté

L'excédent reporté de fonctionnement est de 180 312.24 €

Ressources et charges d'investissement BP 2023

Section d'investissement– Dépenses 1 197 340.45 €

Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION
Déficit Reporté	- €	- €	
20 Immobilisations incorporelles	102 786,03 €		
21 Immobilisations Corporelles	5 000,00 €	15 000,00 €	-66,67%
23 Immobilisations en cours	1 021 444,36 €	748 202,14 €	36,52%
020 Dépenses imprévues	50 000,00 €	50 000,00 €	
040 Opérations d'ordre entre section	18 110,06 €	64 422,29 €	-71,89%
Total dépenses de l'exercice	1 197 340,45 €	877 624,43 €	36,43%



Les principales dépenses d'investissement prévues en 2023 par le PETR seront les suivantes :

20 Immobilisations incorporelles

- Création site internet
- Frais d'études

21 Immobilisations corporelles

- Le renouvellement de matériels informatiques

23 Immobilisations en cours

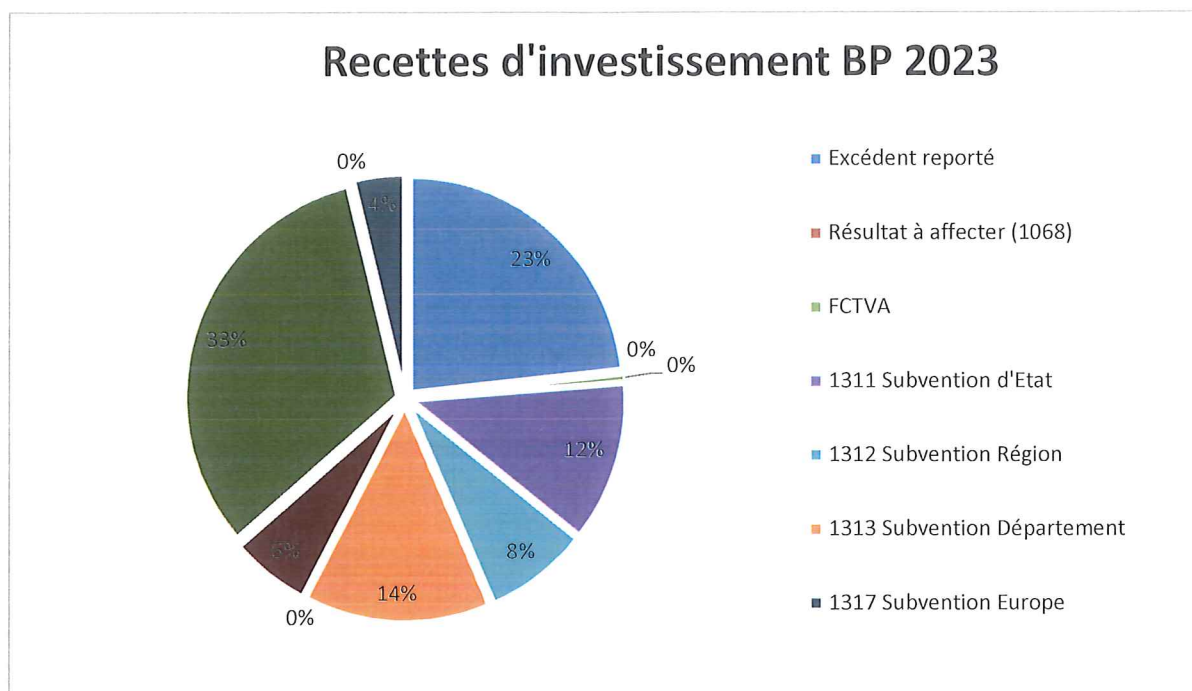
- construction du bureau d'information touristiques Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge intégrant l'ensemble des dépenses liées au projet.

Opérations d'ordre

- Il s'agit des amortissements des subventions portant sur la signalisation sur l'autoroute A20, des bornes tactiles, du WIFI territorial.

Section d'investissement– Recettes 1 197 340.45 €

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2022	EVOLUTION
Excédent reporté	278 964,75 €	186 168,79 €	49,85%
Résultat à affecter (1068)	- €	- €	
FCTVA	5 933,00 €	5 750,00 €	3,18%
1311 Subvention d'Etat	142 500,00 €	150 000,00 €	-5,00%
1312 Subvention Région	93 828,00 €	168 828,00 €	-44,42%
1313 Subvention Département	169 516,00 €	139 516,00 €	21,50%
1317 Subvention Europe	- €	10 000,00 €	
1331 Subvention DETR	71 025,00 €	100 950,00 €	
1641 Emprunts	390 000,00 €	500 000,45 €	-22,00%
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	
040 Opération d'ordre entre section	45 573,70 €	109 989,64 €	-58,57%
Total recettes de l'exercice	1 197 340,45 €	1 371 202,88 €	-12,68%



Les principales recettes sont :

- Les subventions accordées dans le cadre du projet de construction du bureau d'information touristique : ETAT / REGION / DÉPARTEMENT
- L'excédent d'investissement
- Le montant de FCTVA correspond à des investissements réalisés il y a 2 ans : mobiliers, matériels informatiques

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement du mobilier et des matériels informatiques du PETR, aux travaux de câblage dans les bureaux de l'office de tourisme, à la mise à disposition des locaux et aux bornes.

Les Restes A Réaliser : correspondent aux dépenses reportées concernant la construction du BIT de Collonges

Niveau d'endettement de la collectivité : recours à l'emprunt en 2023.

Le PETR envisage de recourir à l'emprunt bancaire pour le financement du projet de construction d'un bureau d'information touristique à Collonges-la-Rouge :

- 200 000 € à taux fixe
- 190 000 € en prêt court terme

Effectifs de la collectivité début 2023

5 agents à temps plein (1 attaché titulaire, 4 attachés contractuels et 1 rédacteur contractuel).
1 chargée de mission en alternance

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_4-BF

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRES M 14	LIBELLES DEPENSES		POUR MEMOIRE BUDGET PRECEDENT		TOTAL	REALISE 2022	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS	
	BP	DM	BP	DM				CA	BP
011	Charges à caractère général		87 105,00 €		87 105,00 €	48 862,85 €	140 341,59 €		
60622	Carburant		2 300,00 €		2 300,00 €	988,31 €	2 751,59 €		
60623	Alimentation		100,00 €		100,00 €	374,41 €	700,00 €		
60628	Autres fournitures non stockées		- €		- €	8,39 €	- €		
60631	Fournitures d'entretien		200,00 €		200,00 €	65,53 €	200,00 €		
60632	Fournitures petit équipement		900,00 €		900,00 €	93,60 €	900,00 €		
6064	Fournitures administratives		1 800,00 €		1 800,00 €	950,13 €	1 800,00 €		
6068	Autres matières et fournitures		- €		- €	20,00 €	- €		
60 Achats			5 300,00 €		5 300,00 €	2 500,37 €	6 351,59 €		
6132	Locations immobilières		4 000,00 €		4 000,00 €	3 680,00 €	4 000,00 €		
6135	Location mobilière		3 000,00 €		3 000,00 €	2 279,42 €	3 000,00 €		
614	Charges locatives et de copropriété		7 800,00 €		7 800,00 €	7 740,00 €	10 000,00 €		
6156	Maintenance		6 000,00 €		6 000,00 €	3 667,49 €	6 000,00 €		
6161	Multirisques		5 000,00 €		5 000,00 €	3 191,18 €	4 000,00 €		
6162	Assurance DO						5 400,00 €		
617	Etudes et recherche		56 308,44 €		56 308,44 €	15 688,00 €	33 500,00 €		
6182	Doc. Générale et Technique		375,00 €		375,00 €	375,00 €	390,00 €		
6185	Divers frais de colloques et séminaires		500,00 €		500,00 €	- €	1 000,00 €		
6188	Autres frais divers (adhésions)		1 310,00 €		1 310,00 €	1 310,00 €	1 330,00 €		
61 Achats de services extérieurs			43 305,00 €		43 305,00 €	39 581,09 €	69 720,00 €		
6225	Indemnité comptable et régisseurs		400,00 €		400,00 €	180,94 €	400,00 €		
6228	Divers		- €		- €	19,06 €	20,00 €		
6231	Annonces et insertions		1 000,00 €		1 000,00 €	- €	1 000,00 €		
6232	Fêtes et cérémonies		1 500,00 €		1 500,00 €	120,88 €	400,00 €		
6236	Catalogues et imprimés		30 000,00 €		30 000,00 €	4 881,74 €	59 000,00 €		
6237	Publicité, publications, relations publiques		- €		- €	- €	- €		
6238	Divers		- €		- €	- €	- €		
6251	Voyages et déplacements		4 300,00 €		4 300,00 €	1 064,56 €	2 500,00 €		
6261	Frais d'affranchissement		300,00 €		300,00 €	135,00 €	150,00 €		
627	Services bancaires et assimilés		1 000,00 €		1 000,00 €	389,21 €	800,00 €		
62 Autres Services extérieurs			38 500,00 €		38 500,00 €	6 778,19 €	64 270,00 €		

CHAPITRES M 14	LIBELLES DEPENSES	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT			REALISE 2022	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL			CA	BP
012	Charges de personnel	250 210,00 €		250 210,00 €	178 685,53 €	251 090,00 €		
6332	Cotisations FNAL	500,00 €		500,00 €	110,78 €	350,00 €		
6336	Cotisations CNFPT+ CDG	4 000,00 €		4 000,00 €	2 604,69 €	4 000,00 €		
6338	Autres impôts et taxes	1 000,00 €		1 000,00 €	332,48 €	800,00 €		
63	Impôts, taxes et versements / rému	5 500,00 €		5 500,00 €	3 047,95 €	5 150,00 €		
64111	Personnel titulaire	39 000,00 €		39 000,00 €	26 078,07 €	41 000,00 €		
64131	Personnel non titulaire	118 000,00 €		118 000,00 €	96 695,23 €	11 000,00 €		
64134	Indemnité infiation	- €		- €	400,00 €	- €		
64171	Rémunération des apprentis	- €		- €	2 014,19 €	11 000,00 €		
641	Personnel	157 000,00 €		157 000,00 €	125 187,49 €	169 000,00 €		
6451	URSSAF	49 000,00 €		49 000,00 €	30 664,72 €	46 000,00 €		
6453	Retraites/ CNRACL/ATIACL/IRCANTEC	25 000,00 €		25 000,00 €	10 252,67 €	18 000,00 €		
6454	ASSEDIC	7 000,00 €		7 000,00 €	3 669,19 €	6 000,00 €		
6455	Assurances statutaires	4 600,00 €		4 600,00 €	4 157,72 €	4 600,00 €		
6456	FNC	500,00 €		500,00 €	345,00 €	500,00 €		
645	Charges de sécurité sociale	86 100,00 €		86 100,00 €	49 145,35 €	75 340,00 €		
6474	COS	1 110,00 €		1 110,00 €	1 106,66 €	1 200,00 €		
6475	Médecine du travail	500,00 €		500,00 €	198,08 €	400,00 €		
647	Autres charges sociales	1 610,00 €		1 610,00 €	1 304,74 €	1 600,00 €		
014	Reversements Taxe de séjour	304 532,00 €		304 532,00 €	285 791,98 €	305 657,00 €		
73918	Reversement OTVD	304 532,00 €		304 532,00 €	285 791,98 €	300 000,00 €		
7489	Reversement Etat	- €		- €	- €	- €		
65	Autres charges de gestion courante	302 000,80 €		302 000,80 €	283 954,60 €	304 261,60 €		
6512	Droit utilisation informatique	5 000,00 €		5 000,00 €	2 651,94 €	5 000,00 €		
653	Indemnités élus	- €		- €	12 748,11 €	13 700,00 €		
6542	Pertes sur créances irrécouvrables	15 072,55 €		15 072,55 €	- €	- €		
657364	Participation fonctionnement à l'EPIC	264 128,25 €		264 128,25 €	264 128,25 €	263 066,25 €		
65888	Autres	- €		- €	1,66 €	- €		
65888	Participation à l'aéroport	3 000,00 €		3 000,00 €	4 424,64 €	- €		
66	Charges financières	6 000,00 €		6 000,00 €	- €	6 400,00 €		
67	Charges exceptionnelles	660,00 €		660,00 €	658,39 €	1 041,00 €		
6718	Autres charges exceptionnelles	- €		- €	4 981,00 €	- €		
673	Titres annulés (sur exercices extérieurs)	660,00 €		660,00 €	658,39 €	1 041,00 €		
68	Provisions	3 880,80 €		3 880,80 €	- €	11 303,60 €		
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €		20 000,00 €	- €	30 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	- €		- €	- €	- €		
042 6811	Dotations aux amortissements	109 989,64 €		109 989,64 €	106 841,54 €	45 573,70 €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 080 497,44 €	- €	1 080 497,44 €	904 794,89 €	1 095 668,49 €		

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRES M	LIBELLES RECETTES	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT			REALISE 2022	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL			CA	BP
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	144,40 €	342,76 €		
70	Produits	1 000,00 €		1 000,00 €	264,53 €	25 500,00 €		
70688	Remboursements de frais					1 500,00 €		remb VVF + frais CB
7088	Autres produits d'activités annexes					24 000,00 €		jeu Bordier
73	Impôts et taxes	280 000,00 €		280 000,00 €	299 530,26 €	300 000,00 €		
74	Participations	530 864,17 €		530 864,17 €	527 784,10 €	548 908,08 €		
74718	DRAAF	- €	- €	- €	6 514,12 €	- €		
7472	Région	37 751,67 €		37 751,67 €	63 276,76 €	49 250,00 €		
7473	Département	5 000,00 €		5 000,00 €	5 110,40 €	4 520,00 €		
74758	ASP Leader	78 500,00 €		78 500,00 €	42 010,32 €	65 525,58 €		
7478	Participations Com Com	409 612,50 €		409 612,50 €	410 872,50 €	409 612,50 €		
7488	Autres participations- dotation exceptionnelle	- €	- €	- €	- €	- €		
75	Autres produits				1,64 €			
7588	Autres produits de gestion courante				1,64 €			
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	1 200,68 €	- €		
78	Reprises sur provisions	15 072,55 €		15 072,55 €	- €	22 495,35 €		
042	Opération d'ordre	64 422,29 €		64 422,29 €	64 422,29 €	18 110,06 €		
002	Excédent de fonctionnement reporté	191 759,23 €		191 759,23 €	191 759,23 €	180 312,24 €		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 083 118,24 €	- €	1 083 118,24 €	1 085 107,13 €	1 095 668,49 €		

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_4-BF

PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

CHAPITRES M 14	LIBELLES DÉPENSES	POUR MEMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT			RÉALISE 2022	RESTES A REALISER 2021	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL				CA	BP
001	Report	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €	- €	102 786,03 €			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	1 831,20 €	5 000,00 €			Renouvellement
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	748 202,14 €	- €	748 202,14 €	12 426,60 €	1 021 444,36 €			Projet Collonges/travaux
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €			
O40	Opérations d'ordre- Amortissements	64 422,29 €	- €	64 422,29 €	64 422,29 €	18 110,06 €			fin amort DCT
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	877 624,43 €	- €	877 624,43 €	78 680,09 €	1 197 340,45 €			

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRES M 14	LIBELLES RECETTES	POUR MEMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT			RÉALISE 2022	RESTES A REALISER 2021	PROPOSITION 2023	OBSERVATIONS	
		BP	DM	TOTAL				CA	BP
001	Report	- €	- €	- €	186 168,79 €	278 964,75 €			
1068	Résultat affecté	- €	- €	- €	- €	- €			
10222	FCTVA	5 750,00 €	- €	5 750,00 €	6 360,71 €	5 933,00 €			Versement N-2
1311	Subvention Etat	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	29 925,00 €	142 500,00 €			Projet Collonges
1312	Subvention Région	168 828,00 €	- €	168 828,00 €	- €	93 828,00 €			Projet Collonges
1313	Subvention Département	139 516,00 €	- €	139 516,00 €	- €	169 516,00 €			Projet Collonges
1317	Subvention LEADER	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	17 718,00 €	- €			with t
1331	Subvention DETR	100 950,00 €	- €	100 950,00 €	29 925,00 €	71 025,00 €			Projet Collonges
1641	Emprunts	500 000,45 €	- €	500 000,45 €	- €	390 000,00 €			Taux fixe + court terme FCTVA 20 ans + 100 000 sub LEADER
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €	- €			
O40	Opérations d'ordre- Amortissements	109 989,64 €	- €	109 989,64 €	106 841,54 €	45 573,70 €			fin amort DCT
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 185 034,09 €	- €	1 185 034,09 €	357 644,84 €	1 197 340,45 €			

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_4-BF

ARRETE ET SIGNATURES CA 2022

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Présenté par Le Vice-Président,

A Atillac

Le 6 mars 2023

Le Vice-Président

Délibéré par le Comité syndical le 6 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres exprimés : 19.

VOTE

Pour : 20

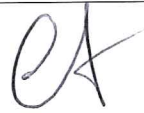
Contre :


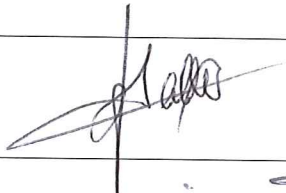
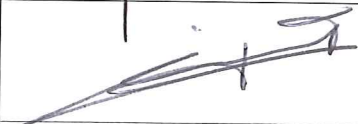
Absention :

Date de convocation : 24/02/2023.

LES MEMBRES TITULAIRES DU COMITE SYNDICAL

ARRESTIER	Vincent	
BARDI	Nicole	
BOUYSSOU	Jean	
CANARD	Francis	
CARON	Christophe	
CAYRE	Dominique	


CHARLOT	Michel	
CHASTAINGT	France	
CLAVIERE	Hervé	
DUCHAMP	Sébastien	
DUMAS	Laurence	
GALINON	Eric	
GENTILHOMME	Mathieu	
GERMANE	Nelly	
LAVASTROU	Gérard	
LEJEUNE	Catherine	
LEYGNAC	Jean-Claude	
^{Suppléante} LHERM Carlar	Michel KClaude	
LISSAJOUX	Christophe	
LONGUEVILLE	Philippe	Suppléant présent
PEYRICAL	René	

REVEILLER	Michel	
REYNAL	Bernard	Suppléant présent.
REYNIER	Arnaud	
ROCHE	Jean-Louis	
SALLARD	Jean-Basile	
SIMONET	Alain	
TEULIERE	Jean Michel	
TRASSOUDAINE	Bernard	

LES MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE SYNDICAL

BATUT CREMOND	Anne	
BESSE	Pierre	
BEYNEL	Joël	
BITARELLE	René	
BUCHER	Guillaume	
CARLAT	Marie-Claude	CA suppléante de M. UHERY Michel.

CARMIER	Camille	
CHASSAGNE	Guy	14/03/23 Suppléant B. Reynal
CISCARD	Eric	
COLLENOT	Pierre	
DA FONSECA	Thierry	
DERACHINOIS	Christian	Suppléant Philippe Longueville
DESMERGER	Marie-Christine	
DUBOST	Ghislaine	
GALEWSKI	Nathalie	
GREGOIRE	Daniel	
JEAN	Lionel	
LAMOTHE	Hubert	
LAROCHE	Bernard	
LAVERGNE	Martine	
LEYMARIE	Marie-Pierre	

LEYMAT	Philippe	
MILY	Pierre	
NACRY	Marie-Christine	Suppléante France Chastangs 
NOYER	Yves	
ROUANNE	Hervé	
SOULETIE	Jérôme	
TURQUET	Jean-Claude	
VAN NIEUWENHUYSE	Régis	
VAUZOUR	Alain	

Certifié exécutoire le Président compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/03/2023 et de l'affichage le 14/03/2023

A Beaujeu

Le 14/03/2023





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-2

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 20

Présents : 19

Pouvoir : 0

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac
Sous la présidence de M. Alain SIMONET, Vice-Président
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Approbation du compte administratif 2022

Le Comité Syndical siégeant sous la présidence de M. Alain SIMONET, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président M. Jean-Pierre LASSERRE ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'année 2022 dressé par M. Jean-Pierre LASSERRE.

Après s'être fait présenter le compte administratif 2022,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2022 du budget considéré, lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	904 794.89 €	893 347.90 €	-11 446.99 €
	Section d'investissement	78 680.09 €	171 476.05 €	92 795.96 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)		191 759.23 €	191 759.23 €
	Report en section d'investissement (001)		186 168.79 €	186 168.79 €

TOTAL (réalisations + reports)	983 474.98 €	1 442 751.97 €	459 276.99 €
---------------------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	1 001 444.36 €	866 869.00 €	134 575.36 €
	TOTAL DES RAR	1 001 444.36 €	866 869.00 €	-134 575.36 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	904 794.89 €	1 085 107.13 €
	Section d'investissement	1 080 124.45 €	1 224 513.84 €
	TOTAL CUMULE	1 984 919.34 €	2 309 620.97 €

Résultat définitif- reports 2023

Section de fonctionnement	180 312.24 €
Section d'investissement	278 964.75 €



- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,


Alain Simonet

Affiché le 30/03/2023 ,



Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_2C-BF

ARRETE ET SIGNATURES BP 2023

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Présenté par le Président,

A Altillac

Le 6 mars 2023

Le Président

Délibéré par le Comité syndical le 6 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres exprimés : 20

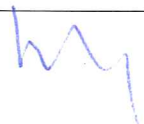
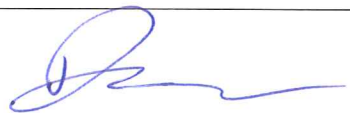


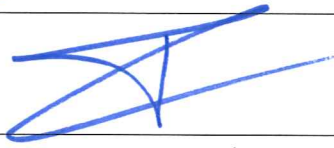


VOTE

Pour : 20 Contre : Absention :

Date de convocation : 24/02/2023 .

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL


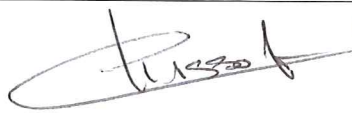
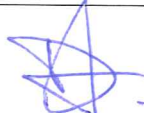

ARRESTIER	Vincent	
BARDI	Nicole	
BOUYSSOU	Jean	
CANARD	Francis	
CARON	Christophe	
CAYRE	Dominique	
CHARLOT	Michel	

CHASTAINGT	France	Suppléant présent
CLAVIERE	Hervé	
DUCHAMP	Sébastien	
DUMAS	Laurence	
GALINON	Eric	
GENTILHOMME	Mathieu	
GERMANE	Nelly	
LASSERRE	Jean-Pierre	
LAVASTROU	Gérard	
LEJEUNE	Catherine	
LEYGNAC	Jean-Claude	
LHERM	Michel	Suppléant présent
LISSAJOUX	Christophe	
LONGUEVILLE	Philippe	Suppléant présent
PEYRICAL	René	

REVEILLER	Michel	
REYNAL	Bernard	Suppléant présent
REYNIER	Arnaud	
ROCHE	Jean-Louis	
SALLARD	Jean-Basile	
SIMONET	Alain	
TEULIERE	Jean Michel	Suppléant présent
TRASSOUDAINE	Bernard	

LES MEMBRES SUPPLEANTS DU COMITE SYNDICAL

BATUT CREMOND	Anne	
BESSE	Pierre	
BEYNEL	Joël	
BITARELLE	René	
BUCHER	Guillaume	

CARLAT	Marie-Claude	 suppléant M. LHERN
CARMIER	Camille	
CHASSAGNE	Guy	 suppléant B. REYVAL
CISCARD	Eric	
COLLENOT	Pierre	
DA FONSECA	Thierry	 suppléant J.M. Taulier
DERACHINOIS	Christian	 suppléant P. LONGUEVILLE
DESMERGER	Marie-Christine	
DUBOST	Ghislaine	
GALEWSKI	Nathalie	
GREGOIRE	Daniel	
JEAN	Lionel	
LAMOTHE	Hubert	
LAROCHE	Bernard	
LAVERGNE	Martine	

LEYMARIE	Marie-Pierre	
LEYMAT	Philippe	
MILY	Pierre	
NACRY	Marie-Christine	Suppléante F. CHASTAINGT 
NOYER	Yves	
ROUANNE	Hervé	
SOULETIE	Jérôme	
TURQUET	Jean-Claude	
VAN NIEUWENHUYSE	Régis	
VAUZOUR	Alain	

Certifié exécutoire le Président compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/03/23 et 1
de l'affichage le 14/03/2023

A Beaulien Le 14/03/2023



N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 2313 - Constructions						
202200007		OT COLLONGES LOT 6A MENUISERIES EXT ALU	SARL BOUDIE		1001444.36 € 68994.24 €	202200007
201900005		Contrôle technique BIT OTVD	SAS DEKRA INDUSTRIAL		1170.00 €	201900005
201900007		Coordination Sécurité Protection Santé	SAS APAVE SUDEUROPE		1566.00 €	201900007
201900011		AMO Corrèze ingénierie	CORREZE INGENIERIE		3000.00 €	201900011
202100001		Marche MOE BIT OTVD BET STRUCTURE	SARL ARCS INGENIERIE		3000.00 €	202100001
202200001		MOE BIT COLLONGES FLUIDES	DEJANTE ENERGIES SUR OUEST		12240.00 €	202200001
202200002		OT COLLONGES LOT 1 TERRASSEMENT VRD	SAS EUROVIA PCL		27903.60 €	202200002
202200003		OT COLLONGES LOT 2 DEMOLITION MACONNERIE	SAS PAROUTEAU ENTREPRISE		345600.00 €	202200003
202200004		OT COLLONGES LOT 3 CHARPENTE	SARL TRADIWOOD CHARPENTE		43167.56 €	202200004
201900001		Marche MOE BIT OTVD	SARL AGENCE CLARY ² ARCHITECTES		33090.00 €	201900001
202200006		OT COLLONGES LOT 5 COUVERTURE	SARL BOUILLAGUET JEAN BERNARD		34875.32 €	202200006
202200016		OT COLLONGES LOT 14 ESPACES VERTS	SARL SEVE PAYSAGE		18623.40 €	202200016
202200008		OT COLLONGES LOT 6B MENUISERIES EXT BOIS	SARL PAROUTEAU MENUISERIE		29864.92 €	202200008
202200009		OT COLLONGES LOT 7 MENUISERIES INT TASSEAUX	SARL ETS BOUSSEYROUX		41241.69 €	202200009
202200010		OT COLLONGES LOT 8 MOBILIERS	SARL ETS BOUSSEYROUX		47676.14 €	202200010
202200011		OT COLLONGES LOT 9 PLATRERIE ISOLATION	SAS ENTREPRISE PEREIRA		48526.30 €	202200011
202200012		OT COLLONGES LOT 10 ELECTRICITE	SARL JJSS ETABLISSEMENT SOULIER		84185.32 €	202200012
202200013		OT COLLONGES LOT 11 CHAUFFAGE PLOMBERIE	SARL JJSS ETABLISSEMENT SOULIER		51624.72 €	202200013
202200014		OT COLLONGES LOT 12 REVETEMENTS DE SOLS	SAS ENT R MIZZARO		27508.23 €	202200014

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 019-200074938-20230306-D2023_4-BF

Etat des dépenses engagées non mandatées

PETR VALLEE DORDOGNE CORREZIENNE - 2 022

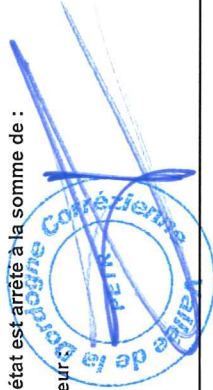
09/01/2023 - 12:06:55

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 2313 - Constructions					1001444.36 €	
202200015		OT COLLONGES LOT 13 SERRURERIE OSSATURE	SAS LACOSTE ET FILS SERRURERIE		57599.76 €	202200015
202200005		OT COLLONGES LOT 4 ETANCHEITE	SARL FROIDEFOND ETANCHEITE		19987.16 €	202200005

Le présent état est arrêté à la somme de :

1001444.36 €

L'ordonnateur :



Etat des recettes certaines restant à émettre

PETR VALLEE DORDOGNE CORREZIENNE - 2 022

09/01/2023 - 12:07:21

N° engagement	Date DA	Désignation	Tiers	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 1311 - Etat et établissements nationaux					
202200017		SUBVENTION CONTRAT DE RURALITE BIT COLLONGES	PREFECTURE CORREZE	142500.00 € 142500.00 €	202200017
Compte : 1312 - Régions					
202200024		SUBVENTION REGION SITE DE LOISIRS OT COLLONGES	REGION NOUVELLE AQUITAINE	93828.00 € 18828.00 €	202200024
202200018		SUBVENTION APPEL A PROJETS NOTT BIT	REGION NOUVELLE AQUITAINE	75000.00 €	202200018
Compte : 1313 - Départements					
202200020		SUBVENTION CD 19 BIT COLLONGES	CONSEIL DEPARTEMENTAL	169516.00 € 169516.00 €	202200020
Compte : 1331 - Dotation d'équipement des territoires ruraux					
202200021		SUBVENTION DETR TRAVAUX BIT COLLONGES	PREFECTURE CORREZE	71025.00 € 69825.00 €	202200021
202200019		SUBVENTION DETR ETUDES BIT COLLONGES	PREFECTURE CORREZE	1200.00 €	202200019
Compte : 1641 - Emprunts en euros					
202200023		PRET TAUX FIXE OT COLLONGES	SA CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE	390000.00 € 200000.00 €	202200023
202200022		PRET COURT TERME OT COLLONGES	SA CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE	190000.00 €	202200022

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

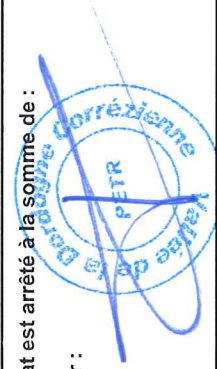
Publié le

ID : 019-200074938-20230306-D2023_4-BF

Berger
Levrault

Le présent état est arrêté à la somme de :

L'ordonnateur :



866869.00 €

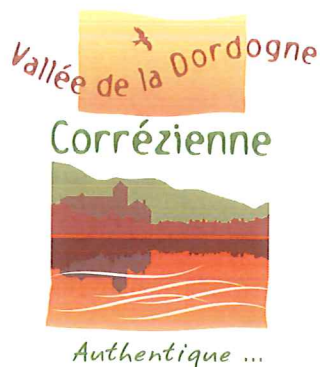
Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_4-BF



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-1

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT

Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Approbation du compte de gestion 2022

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

– **DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 9/03/2023



Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 019-200074938-20230306-D2023_1-DE



Exercice 2022

Résultats budgétaires de l'exercice

36029 - PETR VALLEE DORDOGNE CORREZE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 371 202,88	1 084 378,24	2 455 581,12
Titres de recette émis (b)	171 476,05	980 119,91	1 151 595,96
Réductions de titres (c)		86 772,01	86 772,01
Recettes nettes (d = b - c)	171 476,05	893 347,90	1 064 823,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 371 202,88	1 084 378,24	2 455 581,12
Mandats émis (f)	78 680,09	928 869,83	1 007 549,92
Annulations de mandats (g)		24 074,94	24 074,94
Depenses nettes (h = f - g)	78 680,09	904 794,89	983 474,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	92 795,96		81 348,97
(h - d) Déficit		11 446,99	

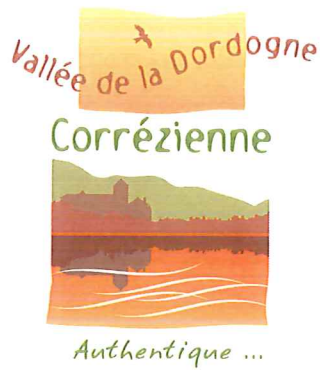
Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023Publié le
ID : 019-200074938-20230306-D2023_1-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36029 - PETR VALLEE DORDOGNE CORREZE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	186 168,79		92 795,96		278 964,75
Fonctionnement	191 759,23		-11 446,99		180 312,24
TOTAL I	377 928,02		81 348,97		459 276,99
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	377 928,02		81 348,97		459 276,99



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-3

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Affectation de résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	186 168,79 €		92 795,96 €	1 001 444,36 € 866 869,00 €	-134 575,36 €	144 389,39 €
FONCT	191 759,23 €	0,00 €	-11 446,99 €			180 312,24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,



Décide d'affecter le résultat
comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	180 312,24 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€ -
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	180 312,24 €
Total affecté au c/ 1068 :	€ -
EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Excédent/Déficit à reporter (ligne 002)	180 312,24 €

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 14/03/2023



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_3-DE



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-5

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT

Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Participations 2023 des Communautés de communes

Le Président explique que suite au vote du budget 2023, il conviendra de procéder à un appel à cotisations auprès des Communautés de communes adhérentes au PETR.

Le montant des cotisations s'élève à 409 612.50 € et est ainsi réparti :

- Communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne : **196 651.13 €**
- Communauté de communes Midi Corrézien : **212 961.37 €**

Détail :

Pour le service et la compétence « tourisme » : La contribution des membres est déterminée en fonction du nombre d'habitants (population DGF)

Pour les autres services et missions : La contribution des membres est déterminée en fonction de 50% population INSEE et 50% du potentiel fiscal. Il s'agit des services LEADER, DEVELOPPEMENT TERRITORIAL et l'ADMINISTRATION GENERALE.

	Population INSEE	Participations / Population	Potentiel Fiscal	Participations / Potentiel Fiscal	Participation Tourisme	Participation AUTRES SERVICES
Midi Corrézien	13 289	26 026 €	9 737 255	21 634 €	165 301.50 €	47 659.87 €
						212 961.37 €
Xaintrie Val 'Dordogne	11 603	22 724 €	12 204 768	27 116 €	146 811.00 €	49 840.13 €
						196 651.13 €
VDC	24 892	48 750 €	21 942 023	48 750 €	313 372.50 €	97 500.00 €
						409 612.50 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions,
- **DE DECIDER** d'inscrire les recettes au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

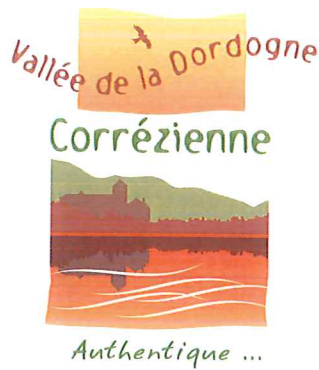
Le 6 mars 2023

Le Président

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-6

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET: Participation 2023 à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne

Vu la délibération du 7 décembre 2015 approuvant la création de l'office de tourisme sous statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), et adoptant les statuts de l'EPIC et mesures diverses,

Vu la délibération du 26 janvier 2017 approuvant la convention financière de l'office de tourisme,

Considérant que le montant définitif reversé chaque année à l'office de tourisme fera l'objet d'une décision du comité syndical et arrêté sur la base de 8,85 € /habitant DGF.

Considérant que le montant nécessaire à la bonne réalisation du service public est plafonné à 10,50 € par habitant et par an (population DGF) versée par les collectivités membres du PETR.

Au titre de l'année 2023, la participation 2023 à l'Office de tourisme est la suivante :

29 725 habitants x 8.85 € = 263 066.25 €

Les participations au service tourisme sont les suivantes :

	Nbr Hab DGF	PARTICIPATION service tourisme	DONT LA PARTICIPATION OTVD
Midi Corrèzien	15 743	165 301.50 €	139 325.55 €
Xaintrie ValDordogne	13 982	146 811.00 €	123 740.70 €
Total général	29 725	312 112.50 €	263 066.25 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE:**

- **D'APPROUVER** le montant alloué à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document pour mener à bien cette décision.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

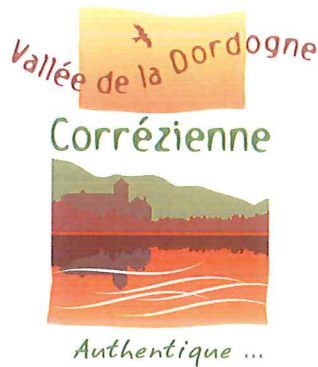
Le 6 mars 2023

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-7

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT

Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Plan de financement du poste de chef de projet cohésion territoriale

Monsieur le Président indique que le poste de chef de projet cohésion territoriale est nécessaire afin d'élaborer d'animer et mettre en œuvre la contractualisation régionale, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie.

Monsieur le Président présente le plan de financement pour la période du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023** pour le poste à mi-temps de chef de projet.

La Région subventionne sur la base **d'un demi ETP à 50 % d'un salaire chargé, pour un montant maximum de dépenses éligible de 25 000 € annuel.**

<i>Financeurs</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	<i>10 000 €</i>	<i>40 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>15 000 €</i>	<i>60 %</i>
<i>Total</i>	<i>25 000 €</i>	<i>100 %</i>

La feuille de route est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE:**

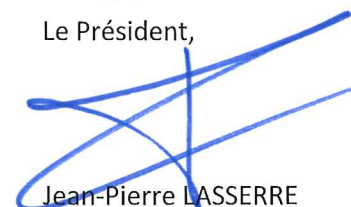
- **D'APPROUVER** ce plan de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à demander les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à **signer tout acte relatif à cette demande de financement,**
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

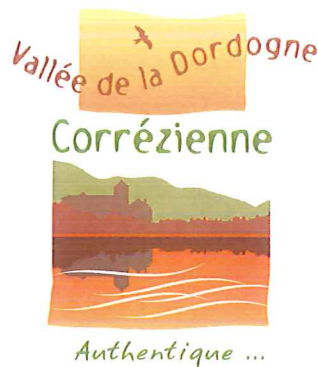
Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 9/03/2023





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-8

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents :

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents :

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Plan de financement ingénierie GPECT 2023

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne a mis en place une démarche collective, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) pour engager des actions en faveur de l'emploi local, des ressources humaines et des attentes des employeurs. Ce projet répond à des enjeux en matière d'emploi, de formation, de mobilité et d'attractivité. Il permet d'engager une dynamique sur le territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et de définir un plan d'actions multi partenarial. La définition de la stratégie s'est appuyée sur un diagnostic partagé ainsi qu'un temps de concertation avec les acteurs locaux.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2022-2028 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelée son soutien l'ingénierie dédiée à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial pour l'année 2022. La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 40 % maximum d'un ETP.

Plan de financement prévisionnel 2023

Natures des dépenses	Dépenses prévisionnelles	Financeurs	Recettes prévisionnelles	
	€		€	%
Animation				
Chargée de mission salaire chargé : 1 ETP sur 12 mois	40 000,00 €	FEADER – LEADER	16 000, 00 €	40
		Etat (DRETS)	A voir	
		Région	16 000,00 €	40
Coûts indirects soit 15% du salaire	6 000,00 €	FEADER – LEADER	5 280,00 €	80
Frais de missions (déplacements)	600,00 €			

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2023,



- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour 2023,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets à partir de 2023,
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.

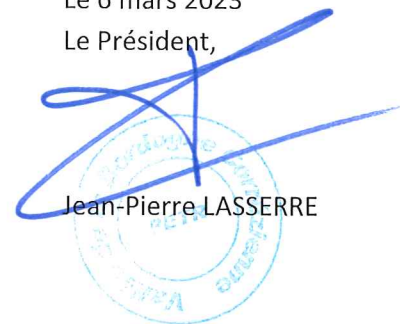
Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE



Affiché le



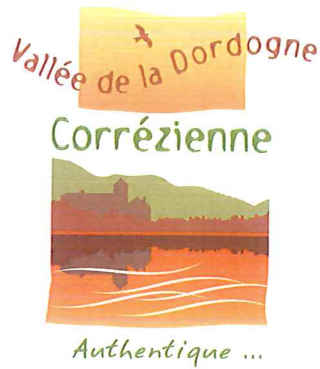
Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_8-DE



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-9

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altilac
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Plan de financement de l'animation du Projet Alimentaire Territorial en Vallée de la Dordogne Corrézienne pour l'année 2023

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité affirmer son soutien à l'ingénierie des territoires. L'ingénierie thématique vise à renforcer l'attractivité des territoires et leur capacité à faire émerger des projets de développement opérationnels répondant aux priorités du territoire et s'inscrivant dans le champ des compétences régionales.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2022-2028 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelée son soutien l'ingénierie dédiée à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial pour l'année 2022.

La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 40 % maximum d'un ETP.

Les principales missions du chargé de mission pour l'année 2023 sont :

- Coordonner la réalisation du diagnostic alimentaire territorial,
- Mettre en œuvre techniquement, administrativement et financièrement les actions,
- Elaborer l'évaluation de la démarche.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne », du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

Plan de financement prévisionnel Animation PAT 2023 (01/01/2023 – 31/12/2023)				
Dépenses prévisionnelles (montant HT)		Financeurs publics	Taux d'intervention	Recettes prévisionnelles (montant HT)
Chargé de mission (Salaire chargé)	40 000,00 €	Programme LEADER	40,00 %	16 000,00 €
		DRAAF Nouvelle-Aquitaine		En attente
		Région Nouvelle-Aquitaine	40,00%	16 000,00 €
		Total aides publiques	80,00 %	32 000,00 €
		Total autofinancement PETR	20,00 %	8 000,00 €
Total Dépenses prévisionnelles	40 000,00 €	Total Recettes prévisionnelles	100,00 %	40 000,00 €



La feuille de route concernant le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'animation du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

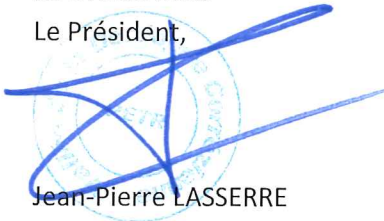
- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat/DRAAF Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet de PAT.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 9/03/2023



Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_9-DE



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-10

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Altillac
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique, GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine, DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud, ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Plan de financement axe animation des Fonds Européens

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité affirmer son soutien à l'ingénierie des territoires. L'ingénierie thématique vise à renforcer l'attractivité des territoires et leur capacité à faire émerger des projets de développement opérationnels répondant aux priorités du territoire et s'inscrivant dans le champ des compétences régionales.

Dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2022-2028 Vallée de la Dordogne Corrézienne, la Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelée son soutien l'ingénierie dédiée à l'émergence du Projet Alimentaire Territorial pour l'année 2022.

La participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 40 % maximum d'un ETP.

Les principales missions du chargé de mission pour l'année 2023 sont :

- Coordonner la réalisation du diagnostic alimentaire territorial,
- Mettre en œuvre techniquement, administrativement et financièrement les actions,
- Elaborer l'évaluation de la démarche.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne », du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

Plan de financement prévisionnel Animation Fonds Européens 2023 (01/01/2023 – 31/12/2023)				
Dépenses prévisionnelles (montant HT)		Financeurs publics	Taux d'intervention	Recettes prévisionnelles (montant HT)
Chargé de mission (Salaire chargé)	40 000,00 €	Programme LEADER	55,00 %	22 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	25,00%	10 000,00 €
		Total aides publiques	80,00 %	32 000,00 €
		Total autofinancement PETR	20,00 %	8 000,00 €
Total Dépenses prévisionnelles	40 000,00 €	Total Recettes prévisionnelles	100,00 %	40 000,00 €



Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets.
- **CHARGER** Monsieur le Président de conduire le projet.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 9/03/2023.



Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_10-DE



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-11

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 heures 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne,
régulièrement convoqué s'est réuni à la salle
polyvalente, à Altillac

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE

Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT

Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON
Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique,
GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-
Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine,
DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN
Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud,
ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Création d'une commission Patrimoine au sein du PETR

En l'application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales le Comité Syndical peut former des commissions chargées de rendre des avis et des formuler des propositions sur les affaires du Syndicat.

Les membres sont désignés au scrutin secret sauf si le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation des membres au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article 2121-21.

En complément de la délibération en date du 24 juillet 2021 procédant à la désignation des membres des commissions Tourisme, Développement Territorial et Taxe de Séjour, il est apparu nécessaire de créer une nouvelle commission, intitulée « Patrimoine », afin de suivre la démarche patrimoniale menée par le PETR, notamment quant à la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire et faire des propositions au Comité syndical.

Le Président propose donc de :

- **Désigner** les membres de la commission « Patrimoine » comme suit :
 - France CHASTAINGT
 - Michel REVEILLER
 - Jean-Basile SALLARD
 - Michel CHARLOT
 - Dominique CAYRE
 - Nelly GERMANE
 - Philippe LONGUEVILLE
 - Michel LHERM
 - Marie-Claude CARLAT
 - Jean BOUYSSOU

Le Président est membre de plein droit de la commission.

Après avoir délibéré le Comité Syndical **DECIDE** de :

- **Approuver** la création de la commission « Patrimoine »
- **Approuver** le nombre de membres présenté ci-dessus,
- **Désigner** les membres de la commission « Patrimoine » comme ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 019-200074938-20230306-D2023_11-DE



Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE



Affiché le 09/03/2023



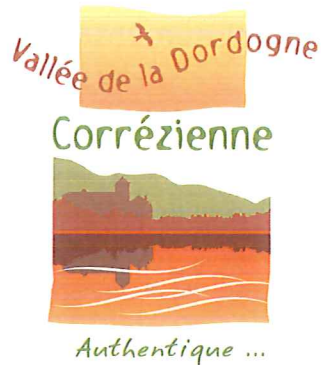
Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_11-DE



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-12

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoir : 0

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne,
régulièrement convoqué s'est réuni à la salle
polyvalente à Altilac

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON
Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique,
GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-
Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine,
DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN
Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud,
ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Appel à projets 2022-2023 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) : Emergence du Projet Alimentaire Territorial en Vallée de la Dordogne Corrézienne

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne porte l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2020. En effet, l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche sont unanimes pour rapprocher les acteurs de l'alimentation locales (élus locaux, producteurs, institutionnels, consulaires, transformateurs, commerçants...) afin de développer les circuits de proximité. Ceci passe notamment par la mise en valeur des productions locales et de la diversification, la préservation du patrimoine culinaire et la mise en avant des nouvelles formes de productions et commercialisations moins coûteuses en énergies (agroécologie, agroforesterie, achats responsables...). La finalité de cette démarche est belle et bien de permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous, habitants-es et touristes de tout âge du territoire.

Le nouveau plan d'action pour les trois prochaines années s'inscrit dans la suite du précédent tout en le renforçant, en intégrant la stratégie construite en 2020 ainsi que le schéma d'actions présenté ci-dessus (actions d'études, de mise en réseau et de valorisation). Seules des actions partenariales et d'investissements portées par d'autres structures que le PETR ont été rajouté au schéma initial. Pour cette nouvelle période et par le biais de la concertation, l'ensemble des acteurs liés au PAT de la Vallée de la Dordogne Corrézienne (élus, agents de collectivités, financeurs, consulaires, producteurs, représentants de consommateurs, office de tourisme...) ambitionne notamment de concevoir un projet de plateforme logistique simplifiée, répondant prioritairement au besoin d'aide à la livraison des produits locaux, nécessaire au développement d'une nouvelle filière d'approvisionnement local.

L'ouverture à de nouveaux acteurs à la gouvernance de la démarche fait également partie des nouvelles priorités, dont l'approche des acteurs du foncier agricole (la SAFER, la DDT de Corrèze, l'association « Terre de liens » ...) et surtout de la justice sociale et de la précarité alimentaire (renforcement du lien avec l'UDAF de la Corrèze, l'entrée d'associations de parents d'élèves, de banques alimentaires, de la CAF de Corrèze, de la MSA...).

Le travail engagé jusqu'à aujourd'hui et celui à venir pour les trois prochaines années révèlent nettement le besoin d'un soutien fort de l'Etat. Il permettrait, en effet, de finaliser l'émergence de notre Projet Alimentaire Territorial, et, ainsi, de définir une réelle politique en faveur d'une alimentation locale, résiliente et de qualité sur le territoire de la Vallée de la Dordogne Corrézienne. Les élus et les acteurs locaux sont en effet unanimes pour mettre en valeur les productions locales, préserver les savoir-faire ancestraux, valoriser la diversification de productions, mettre en avant les nouvelles formes de



productions et commercialisations moins coûteuses en énergies (agroécologie, agroforesterie, achats responsables...), permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous... et ainsi développer les circuits de proximité : véritables vecteurs de pratiques vertueuses et durables pour l'environnement.

Objectifs du projet :

- I. DEVELOPPER ET VALORISER LE SYSTEME ALIMENTAIRE LOCAL**
 - A. SOUTENIR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL ET BIOLOGIQUE DE LA RESTAURATION HORS DOMICILE
 - B. METTRE EN VALEUR NOS METIERS DE NOTRE ALIMENTATION
 - C. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE
 - D. PROMOUVOIR LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS DE L'ALIMENTATION LOCALE
- II. PROMOUVOIR ET VALORISER UNE AGRICULTURE DURABLE ET DE PROXIMITE**
 - A. INCITER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
 - B. FAVORISER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE
 - C. ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION ET L'EVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES POUR FAVORISER LEUR INTEGRATION DANS LES CIRCUITS DE PROXIMITE (PASSAGE AU BIO, MISE NE PLACE DE VENTE DIRECTE, ESSOR DE PRODUCTIONS MANQUANTES...)
- III. PRESERVER LE PATRIMOINE CULINAIRE ET LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX**
 - A. SOUTENIR LES PRODUCTIONS LABELLISEES ET RECONNUES
 - B. METTRE EN ŒUVRE ET PARTICIPER A DES EVENEMENTIELS CIBLES
 - C. PROMOUVOIR L'AGRITOURISME POUR FACILITER LES ECHANGES ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES TOURISTES
- IV. FAVORISER UN ACCES A UNE ALIMENTATION SAINTE**
 - A. FAVORISER LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
 - B. PRIVILEGIER LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE
 - C. SOUTENIR L'EDUCATION ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



Budget prévisionnel

Nature des dépenses (<i>faisant l'objet d'une facturation</i>)	Montant prévu HT	Nom du prestataire ou du fournisseur
Prestation externe de réalisation du diagnostic sur la précarité alimentaire	8 000,00 €	A déterminer
Prestation externe réalisation Etude de faisabilité concernant la création d'une plateforme logisitque simplifiée	10 000,00 €	A déterminer
Prestation externe construction d'une démarche d'accompagnement des cantines communales	25 000,00 €	Chambre d'Agriculture, CPIE et IREPS
Prestation externe 2023 de création d'outils numériques et papiers valorisant le PAT et les produits locaux	1 407,00 €	SARL OPALINE.COM (Devis annexé)
Prestation externe 2024 de création d'outils numériques et papiers valorisant le PAT et les produits locaux	1 500,00 €	A déterminer
Prestation externe 2025 de création d'outils numériques et papiers valorisant le PAT et les produits locaux	1 500,00 €	A déterminer
Prestation externe de mise à jour, réédition et création internet de l'annuaire des producteurs	5 000,00 €	A déterminer
Prestation externe de création d'un support éducatif sur l'alimentation	5 000,00 €	A déterminer
Développement d'un observatoire du foncier	10 000,00 €	SAFER Nouvelle-Aquitaine (acquisition de l'outil Vigifoncier) et autre-s prestataire-s à déterminer
TOTAL des dépenses HT	67 407,00 €	



Nature des frais salariaux	Année	Coût journée de l'intervenant (€) (b = c/d)	Frais salariaux prévisionnels liés à l'opération (a * b)	Salaire annuel brut + Charges patronales (c)	Nombre de jours travaillés par an pour le salarié (d)
Ingénierie 1 ETP	2023	152,17 €	35 000,00 €	35 000,00 €	230,00 j.
Ingénierie 1 ETP	2024	152,17 €	35 000,00 €	35 000,00 €	230,00 j.
Ingénierie 1 ETP	2025	152,17 €	35 000,00 €	35 000,00 €	230,00 j.
Total		456,52 €	105 000,00 €	105 000,00 €	690,00 j.

Autres dépenses	Montant prévisionnel
Frais de déplacement	1 500,00 € (500 €/an)
Dépenses indirectes (plafond de 8 % du budget total)	13 913,00 €
Total	15 413,00 €

Total budget prévisionnel	Coût prévu
Dépenses sur factures	67 407,00 €
Frais salariaux	105 000,00 €
Autres dépenses	15 413,00 €
Total	187 820,00 €



Plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant	% du total
Appel à projets du PNA 2022-2023	72 952,00 €	39%
Région	48 000,00 €	26%
Département	8 520,00 €	5%
Union européenne – Fonds LEADER/FEDER	21 000,00 €	11%
Sous-total financeurs publics	15 0472,00 €	80%
Autofinancement	37 348,00 €	20%
Total général	187820	100%

La candidature est jointe à la présente délibération.

Il est proposé au Comité syndical de :

- **Valider** la démarche et les propositions,
- **Approuver** le budget et le plan de financement prévisionnels,
- **Charger** Monsieur le Président de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et de ses services déconcentrés, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Corrèze et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **Autoriser** Monsieur le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de l'Etat et de ses services déconcentrés, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Corrèze et du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne,
- **Autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **Charger** le Président de conduire le projet de PAT.

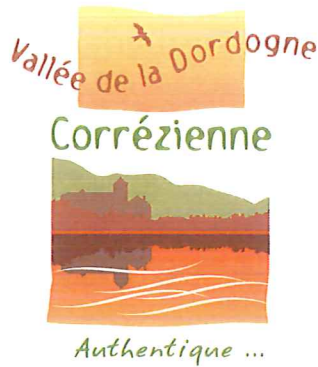
Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,
Le
Le Président

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 9/03/2023





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2023-13

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Votants : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-trois le 6 mars à 9 heures 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne,
régulièrement convoqué s'est réuni à la salle
polyvalente, à Altillac

Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 24 février 2023

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, CARON
Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, BOUYSSOU Jean, CAYRE Dominique,
GALINON Eric, GERMANE Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, SALLARD Jean-
Basile, SIMONET Alain.

Membres suppléants présents:

CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, CHASSAGNE Guy, NACRY Marie-Christine,
DA FONSECA Thierry.

Membres titulaires excusés :

LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN
Bernard, CHASTAINGT France, PEYRICAL René, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel.

Membres titulaires absents :

CANARD Francis, CHARLOT Michel, LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud,
ROCHE Jean-Louis.



OBJET : Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze en faveur du Projet Alimentaire Territorial de la Vallée de la Dordogne Corrézienne

Le **PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne** a initié, depuis 2018, une démarche collective pour engager des actions en faveur de la filière agricole locale, qui ont permis de mettre en lumière les attentes des acteurs ainsi qu'une ambition partagée. Afin de poursuivre cette dynamique, le **PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne porte l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2020. Ce PAT répond à des enjeux en matière d'alimentation, d'économie, de préservation patrimoniale, environnementale et de santé.** Un premier plan d'action de la démarche a d'ailleurs été construit entre 2020 et 2022, un nouveau sera engagé pour 2023-2025.

La démarche menée depuis 2020 révèle la nécessité de dégager une réelle politique en faveur d'une alimentation locale et de qualité. Les élus sont unanimes pour mettre en valeur les productions locales, préserver les savoir-faire ancestraux, valoriser la diversification de productions, mettre en avant les nouvelles formes de productions et commercialisations moins coûteuses en énergies (agroécologie, agroforesterie, achats responsables...), permettre l'accès à une alimentation saine et durable à tous... et ainsi **développer les circuits de proximité.**

La **Chambre d'Agriculture de la Corrèze**, dans sa mission d'intervention, élabore et met en œuvre des orientations et des actions de développement. Elle apporte aux agriculteurs une palette de services et de réponses contribuant à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières.

Cette expertise, la connaissance du milieu agricole corrézien et de la maîtrise des paramètres techniques, juridiques et économiques confèrent à la **Chambre d'Agriculture de la Corrèze** une légitimité dans toute action d'accompagnement et de conseil aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics pour la mise en œuvre de politiques locales, liées directement et indirectement à l'agriculture.

Les compétences et prérogatives du **PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne**, d'une part, et de la **Chambre d'Agriculture de la Corrèze**, d'autre part, sont de nature à permettre une collaboration dans plusieurs domaines circonscrits tels que définis ci-après.

En outre, les deux parties souhaitent s'engager conjointement sur la base d'une nouvelle convention de partenariat.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'un partenariat opérationnel pour toutes les opérations qui ne relèvent pas stricto sensu des marchés publics. Elle ne porte pas de dimension financière.



Cette convention fait suite et remplace la convention de partenariat signée le lundi 24 février 2020 à Tulle entre le PETR et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Il est proposé au Comité syndical de :


- **APPROUVER** cette convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention avec les parties prenantes et tous actes afférents à cette délibération,
- **MENER** à bien cette affaire et les missions confiées au PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne.

Pour extrait certifié conforme

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 6 mars 2023

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le 9/03/2023



Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 019-200074938-20230306-D2023_13-DE